

En action pour aider une communauté sénégalaise

p.9



*Vous, vos droits
et nous...*

Depuis plus de 30 ans !

LEMIEUX PARENT THÉBERGE
AVOCATS S.N.

63, boulevard Taché Ouest, bur. 102, Montmagny (Québec) G5V 3A3
Téléphone : 418-248-3114 | Télécopieur : 418-248-2945
lemieuxparenttheberge@cgocable.ca

C.P. 128

Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec)

G0R 3A0

Tél. et fax: 418 259-2177

courrier électronique: echosf@globetrotter.net

VEUILLEZ NOTER

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est le **13** de chaque mois.

ADMINISTRATEURS

Raynald Laflamme	Président	259-2659
Jean Gendron	Vice-président	259-2213
Nicole L. Couture	Secrétaire	259-7884
Camille Laliberté	Trésorier	259-2210

DIRECTEURS

Lorraine Lamonde	259-2433
Louissette Pellerin	259-7004
Angèle Morin	259-2221

Publicité

Raynald Laflamme

Petites annonces

Raynald Laflamme

Maquette et mise en page

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

Montage première page

Raynald Laflamme

Traitement de l'information textuelle

Raynald Laflamme

Abonnement

Jean Gendron

Recrutement et membership

Lorraine Lamonde

Impression

Les Impressions Credo, Lévis

L'Écho de St-François est soutenu par le ministère de la Culture et des Communications du Québec

Culture
et Communications
Québec

Journal réalisé bénévolement StF communautaire

Les lettres et les articles doivent être dûment signés par leurs auteurs.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

	Coût mensuel	Coût annuel
Carte d'affaires	20,00\$	200,00\$
1/4 page	30,00\$	300,00\$
1/2 page	50,00\$	500,00\$
1 page	90,00\$	900,00\$
Bandeau 1 ^{re}	95,00\$	950,00\$
1/2 bandeau 1 ^{re}	55,00\$	550,00\$
Petite annonce	3,00\$	

ABONNEMENT

Extérieur	4,00\$	35,00\$
USA	5,00\$	45,00\$
Gratuit pour tous les résidents de Saint-François		

NOS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

Ambulance.....	911
CLSC Antoine-Rivard	248-2572
Feu	911
Municipalité.....	259-7228
Centre anti-poison du Québec.....	1-800-463-5060
Tel-Jeunes	1-800-263-2266

AMECO Association des
médias écrits
communautaires
du Québec





SOMMAIRE

Une passion parmi tant d'autres: chasseur d'étoiles.....	4
Projet de mise en valeur du presbytère.....	5
Chronique du patrimoine.....	6-7
Chronique policière.....	8
La Francolière~Message aux parents.....	8
En action pour aider une communauté sénégalaise.....	9
Assemblée annuelle du Centre Gym Santé.....	9
Norbert Morin présente son équipe.....	10
La CRÉ souhaite la mise en œuvre de l'entente Canada-Québec.....	11
Augmentation de loyer abusive?.....	12
Formation à l'intention des femmes.....	13
Réunion des Fermières.....	14
Informatique par les Ateliers Fadoq.ca.....	14
Recette des Fermières.....	14
L'Âge d'or fête la St-Valentin.....	16
Début des inscriptions au CFP de l'Envolée.....	16
Invitation à la Rencontre Le Re-Lait.....	17
Activités de février au Centre-Femmes La Jardilec.....	18
Les coulisses de l'informatique à La Maison Dion.....	18
Info GYM Santé.....	19
Club Le Petit Canton.....	19
Festival des Pieds Gelés.....	21
«La journée m'enchanté».....	22
Au fil des jours.....	23
Pensée Positive.....	24
Sudoku.....	24
L'Écho municipal.....	14 pages

En souvenir de cette si belle ambiance



Pour vous rappeler les beautés de Noël, le comité d'embellissement a mis dans sa rubrique du site Internet de la municipalité quelques photos des nombreuses décorations qui ont mis, encore cette année, une si belle ambiance dans toute la municipalité. Le comité en profite pour remercier chaleureusement Germain Chouinard et son père Lorenzo pour la décoration des sapins de Noël du Quatre Chemins et du Couvent. Le Père Noël vieillit un peu mais il nous fait toujours sourire!

Sur notre rubrique du site Internet, nous mettrons également des liens avec des sites qui traitent d'horticulture. Si vous en connaissez déjà, faites nous les connaître en écrivant à l'adresse de la municipalité munist-frs@globetrotter.net

Encore cette année, le comité prépare plusieurs activités qui plairont, à coup sûr, à tous les jardiniers amateurs. C'est un rendez-vous pour le printemps!

Une belle fin d'hiver à toutes et à tous. ❖

Daniel Morin pour le comité d'embellissement

Etes-vous prêts pour le temps des sucres !

CO-OP

Ne manquez pas nos spéciaux !

La Coop
Rivière-du-Sud

St-François
34, Ch. St-François O
259-7715

Berthier-sur-Mer
23-B, Principale Est
259-7718

La Durantaye
25, Olivier-Morel
884-2802

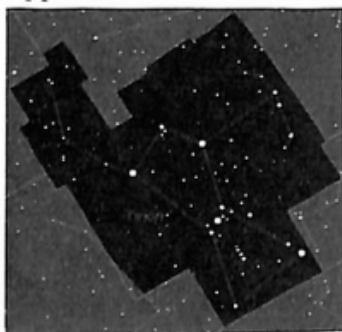
Une passion parmi tant d'autres: chasseur d'étoiles

Orion: la superbe constellation de l'hiver

15 janvier 2009: la température atteint moins 28° Celsius, on est au cœur de l'hiver québécois. La magie d'Internet me transporte en direct à la cérémonie d'ouverture de l'année mondiale de l'astronomie à Paris, avec son et image. Wow!

L'astronomie amateur doit demeurer un plaisir à pratiquer en tout temps. Par les grands froids de l'hiver, ma suggestion demeure: surfer sur le net ou observer à travers les fenêtres de votre maison. À moins que vous soyez très bien habillé pour supporter le froid comme les manchots empereurs!

Tentez de repérer au sud la superbe constellation de l'hiver: ORION. Elle a trois étoiles brillantes alignées en plein centre. Ou plus facile, la planète Vénus à l'ouest qui brille très fort dès que le ciel s'assombrit. Si vous avez une



paire de jumelles, scrutez le ciel toujours à travers votre fenêtre et vous aurez peut-être la chance de découvrir qu'il n'y a pas que des étoiles qui sont visibles dans le ciel, même avec une simple paire de jumelles. Bonnes observations!

Avez-vous remarqué le reportage sur le tout premier observatoire astronomique amateur dans notre MRC dans le journal *l'Oie Blanche* du 10 décembre dernier (ou dans le journal *Le Soleil* du 11 janvier)? Le club d'astronomie fera encore parler de lui en 2009, et si vous passez à Saint-Pierre, contactez-nous pour venir visiter l'observatoire ou pour assister à l'une de nos rencontres gratuitement tout au long de l'année (congé en juillet et août).

Notre chronique virtuelle mensuelle est toujours disponible gratuitement sur demande, n'hésitez plus! Pour toute autre information: Denis Martel au 241-5220 (dmartel@rmb-pmb.com).

Source: Club d'astronomie le ciel étoilé de St-Pierre de la rivière du sud



L'outil officiel des Canadiens depuis 1895

www.garant.com

À vous Sudfrancois, Sudfrancoises

Projet de mise en valeur du presbytère

Rappel historique

La visite de l'archevêque Elzéar-Alexandre Taschereau de Québec en juin 1885 fut déterminante dans la prise de décision de construire le presbytère actuel. Le secrétaire de l'archevêque avait écrit dans le cahier de délibérations de la fabrique: «il est à désirer que l'on prenne bientôt des mesures pour construire un nouveau presbytère».

Dès lors, le curé Frédéric-Auguste Oliva recueille auprès de confrères curés et d'entrepreneurs renommés toutes les informations pertinentes à cette fin. Par prudence, en décembre 1885, le curé sollicite l'avis personnel de son archevêque. Sans tarder, monseigneur Taschereau lui exprime clairement sa vision personnelle: «En réponse à votre dernière lettre, je puis vous dire que depuis bien des années, je suis d'opinion que le presbytère de votre paroisse a besoin d'être remplacé par un autre qui soit mieux placé et surtout plus sain. J'en ai déjà parlé à vos marguilliers dans mes visites pastorales».

Au début de janvier 1886, les paroissiens, réunis à la sacristie en assemblée spéciale, appuient le

projet tel que présenté par leur curé, acceptent à l'avance les cotisations qui leur seront imposées et autorisent ce dernier à prendre les mesures nécessaires pour que la construction soit réalisée en cette même année. L'inscription gravée dans la paroi de brique en façade-1886-nous confirme qu'il en fut ainsi.

Pourquoi s'engager dans le réaménagement de notre presbytère en 2009?

Tout comme nos prédécesseurs en 1886, nous sommes invités au début de cette année à apporter notre appui et notre contribution financière à la réalisation de ce nouveau projet. À l'époque, on imposait une cotisation à chacun des paroissiens. En 2009, nous croyons que le sens de l'appartenance et de la solidarité dictera aux membres de la collectivité de Saint-François quel doit être leur apport pour avoir droit d'être fier de cette réalisation.

Ce projet collectif nous interpelle, nous invite à poser un geste bien personnel et bien concret pour maintenir et assurer la vitalité du milieu dans lequel nous vivons. De plus, ce réaménagement insufflera un nouveau dynamisme à l'ensemble de notre communauté

puisque la disponibilité de nouveaux appartements permettra de garder chez nous la vie et l'énergie de celles et ceux qui y vivront heureux auprès des leurs.

En nous impliquant immédiatement dans cette entreprise, nous lui communiquons l'élan nécessaire à une réalisation rapide et moins coûteuse. Selon ses possibilités, chacun et chacune de nous peut s'avérer un partenaire précieux.

Comme il était mentionné dans l'Écho de janvier, tout don immédiat ou échelonné sur quelques années, sera le bienvenu et un reçu officiel pour déductions d'impôts vous sera remis. Le prêt sans intérêt, remboursable dans quelques années, sera également possible. Vous aimeriez être de ceux et celles qui auront contribué financièrement à cette belle réalisation? Adressez-vous dès maintenant au bureau municipal où on se fera un plaisir de vous donner toutes les informations nécessaires. Tél.: 418 259 7228. ☉

Le Conseil municipal de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

Le comité de mise en valeur du presbytère

La Société de Conservation du patrimoine



Vous êtes les bienvenus

Menus du jour
Commandes pour emporter
Réservation jusqu'à 50 personnes
Restaurant: 259-7704



Bière froide
Café
Essence

Dépanneur: 259-7515

Ouvert de 6 h à 23 h

par Gonzague Lamonde

La Société de Conservation du Patrimoine de Saint-François s'est donnée comme mission de constituer le terrier de la Municipalité de Saint-François et on m'a confié cet imposant travail sur lequel je travaille depuis 2004 et ce n'est pas terminé.

La Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud a obtenue son érection canonique le 21 juillet 1842 et son érection civile le 28 septembre 1843, le tout officialisé ou proclamé le 18 juin 1845 dans la Gazette du Canada. Saint-François de la Rivière du Sud est alors détachée de la municipalité de Berthier-en-bas.

En fait ce travail consiste à inscrire tous les propriétaires qui ont défilés sur chaque lot depuis la mise en place du cadastre officiel en date du 28 juin 1875 et entré en vigueur le 27 août 1877 jusqu'à aujourd'hui.

Il m'apparaît important de mentionner les documents de références pour faire ce travail et d'en expliquer leur définition.

Le terrier est le registre foncier d'une seigneurie ou d'une municipalité et comprend comme premier document le cadastre et le livre de renvoi.

Le cadastre est l'ensemble des documents sur lesquels est enregistré le découpage d'un territoire en propriétés privées sur un plan montrant chacun des numéros de lots auxquels on ajoute par la suite les noms des propriétaires des différentes parcelles.

Le livre de renvoi est le registre sur lequel sont inscrits en 1875 au moment de la confection du cadastre le propriétaire de chaque numéro de lot avec les bornes nord-est, sud-ouest, nord et sud ainsi que les dimensions du lot et la superficie.

Ce sont les premiers documents de base pour débiter le travail.

Avec les années 1875 jusqu'à aujourd'hui il y a eu beaucoup de modifications sur la plupart des lots soit par des ventes partielles ou des échanges de terrains et la plupart de ces transactions n'ont pas amené de modi-

Chronique du patrimoine

Le terrier de Saint-François

fication cadastrale avec un numéro spécifique de sorte que se sont des parties du lot original.

Avec l'avènement des Municipalités Régionales de Comté l'évaluation foncière des propriétés, terrains et bâtiments, a été enlevée aux municipalités locales pour être confié aux Municipalités Régionales.

Pour mettre le cadastre à date La Municipalité Régionale a dû faire ce qu'on appelle la matrice graphique confectionnée à partir du plan original de la municipalité, un nouveau plan énumérant les parcelles appartenant à chaque propriétaire d'aujourd'hui qui sont défini par un numéro de matricule à chacun permettant d'établir les nouvelles bornes ainsi que les superficies.

L'étape suivante est l'utilisation du rôle d'évaluation toujours fait par la Municipalité Régionale qui est un document administratif portant le nom de chacun des propriétaires contribuables identifié par leur numéro de matricule sur la matrice graphique et définissant les bornes, les dimensions, les superficies de chaque lot et l'évaluation foncière pour les fins administratifs de la Municipalité.

C'est avec ces documents que commence le travail de faire le terrier municipal.

Le livre de renvoi nous donne les informations sur chaque lot en 1875, le nom du propriétaire, les bornes du lot et la superficie suivant le plan du cadastre.

Le rôle d'évaluation de la Municipalité nous donne le nom de chaque propriétaire sur chaque lot ou partie de lot avec un numéro de matricule à chacun et s'il y a lieu de nouvelles bornes ou superficie, ce sont les informations que nous retenons.

Suite à la page 7

chèques

personnalisés pour les entreprises
conformes aux nouvelles
normes de l'ACP



FAITES CONFIANCE
AU SPÉCIALISTE!

INFORMEZ-VOUS: 418 839-7207

1010, rue Renault, Saint-Jean-Christophe (Québec) G6Z 2Y8

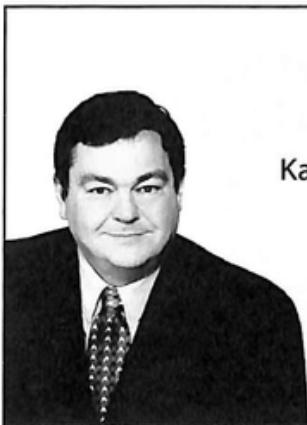
Sans frais: 1 888 839-7207
Téléc.: 418 839-1665 • Courriel: imp.credo@qc.aira.com

LAURENCE HALLÉ TA

IMPÔT 2008

*Je serai à la Maison de la
Paroisse tous les mercredis et
jeudis soirs de 18h à 21h à
compter du 21 février jusqu'au
30 avril.*

Tél.: 418-469-3907



Paul Crête, député
Montmagny/L'Islet
Kamouraska/Rivière-du-Loup

66, rue du Palais de Justice
Montmagny (Qc) G5V 1P5

Tél.: 248-1211



Jean Morin
Dany St-Pierre

- Électronique industrielle et agricole
- Mécanique industrielle et agricole
- Réparation de moteur électrique
- Contrôle et automatisation
- Service de vente au comptoir
- Service d'urgence 24 heures

ms2controlemont@globetrotter.net

171, 4^e rue
Montmagny (Québec)
G5V 3L6

Tél.: (418) 248-0444
Fax: (418) 248-0395

SERVICE D'URGENCE 24 HEURES SUR 7 JOURS

Avec le numéro de matricule on vérifie sur la matrice graphique, la carte d'aujourd'hui, l'endroit où est situé ce lot ou partie de lot, les bornes des quatre cotés et généralement les dimensions soient largeur, profondeur et superficie que l'on note sur une fiche papier. Nous avons à cette étape les informations de base en 1875 et celle d'aujourd'hui, il faut alors joindre ces deux périodes.

Pour les transactions, servitudes etc. entre 1875 et aujourd'hui on a dû s'inscrire à la Direction du Registre Foncier du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune du Québec, obtenir un code d'accès et un mot de passe personnel, fournir un numéro de carte de crédit le tout se faisant par internet. Il en coûte un dollar par numéro de lot pour obtenir la liste de toutes les transactions qui ont été faites sur ce lot soit la date de l'enregistrement des transactions, les ventes, donations, servitudes et autres informations pertinentes de façon chronologique, le tout est alors

transférer sur notre ordinateur pour consultation et travail.

Avec ces informations en main on peut suivre l'évolution des transactions et les inscrire sur notre fiche papier de base en suivant la chronologie.

Quand le travail est terminé sur fiche papier nous l'inscrivons sur informatique sur traitement de texte soit une page ou plus par propriétaire et par numéro de lot et s'il y a des notes ou événement par-

ticulier qu'il nous apparaît important de souligner ils sont mentionnés entre parenthèse et écrit en italique.

Dé son côté monsieur Jacques Boulet par ces nombreuses recherches essaie de retracer les propriétaires de ces lots avant 1875 pour compléter ce dossier

Sur le cadastre les numéros de lots débutent au rand nord aux limites de Saint-Pierre et Saint-François jusqu'aux limites de Saint-François et Saint-Vallier de 1 à 125. La partie située entre le Bras Saint-François et la Rivière du Sud depuis les limites de Saint-Vallier et Saint-François de 126 à 138. Le rang Sud entre Saint-Raphaël et Saint-François débute avec le numéro 139 jusqu'au lot numéro 234 aux limites de Saint-François et Saint-Pierre. Entre le rang Sud et une partie du rang les Prairies il y a une autre concession qui débute avec le numéro 235 entre Saint-François et Saint-Pierre jusqu'au numéro 356 incluant le rang Ste-Catherine et enfin le rang Les Prairies du côté nord seulement du lot 356 à 432. Les trois concessions au sud du rang Les Prairies soit la première la deuxième et la concession des lots du Gouvernement faisaient originalement partie de la Municipalité de Armagh et ont été annexés à Saint-François vers 1925.

Le gouvernement a entrepris depuis plusieurs années de faire la réforme cadastrale qui pour Saint-François est entrée en vigueur en 2007 et qui attribue à chaque numéro de lot un numéro identique, à l'échelle provinciale, qui ne se suivent pas sur le terrain et ce qui rend le travail plus difficile. Le présent travail a été fait avec l'ancien cadastre dont nous sommes tous plus habitués, plus tard nous pourrions ajouter s'il y a lieu le numéro correspondant de la nouvelle réforme cadastrale.

Au cours des prochains numéros, nous vous présenterons les différents lots. ☉



Attention! Vous pourriez être les responsables du vol de votre véhicule...

Message aux parents d'enfants qui auront 4 ans avant le 1^{er} octobre 2009

Les écoles de la commission scolaire de la Côte-du-Sud procéderont bientôt à l'inscription des enfants de 4 ans au service d'animation Passe-Partout. Cette inscription, qui coïncide avec celle du préscolaire, du primaire et du secondaire en février de chaque année, aura lieu du 2 février au 27 février prochain. Ce qui nous permettra de faire une planification adéquate de l'organisation du service pour l'année scolaire 2009-2010.

Le service Passe-Partout vise à:

- ▣ accompagner les parents dans la participation active à la réussite de leur enfant;
- ▣ faciliter la transition famille-école de l'enfant;
- ▣ aider les enfants à s'intégrer au milieu scolaire de façon harmonieuse.

Je vous invite fortement à vous inscrire avec votre enfant à ce programme dont l'importance, voire la nécessité sont aujourd'hui reconnues.

Pour ce faire, téléphonez à l'école au numéro 259-7762 (pour l'école Notre-Dame-de-l'Assomption et de la Francoière). Le certificat de naissance (copie originale - grand format), devra être présenté à l'école dans les plus brefs délais pour que l'inscription soit officielle. À noter que nous vous remettrons ce document original après en avoir tiré une copie conforme.

Vous pouvez vous procurer le certificat de naissance grand format aux endroits suivants:

- ▣ Les Promenades de Lévis, 44 route du Président-Kennedy
- ▣ Direction de l'état civil du ministère de la Justice, 2535 boul. Laurier, Québec, tél. 643-3900.
- ▣ Sur le site Internet : www.etatcivil.gouv.ca (DÉClic)
- ▣ Des formulaires sont aussi disponibles à l'école pour faire une demande par la poste.

Si vous connaissez des parents ayant un enfant de cet âge qui n'auraient pas reçu ce message, nous vous prions de leur communiquer cette information.

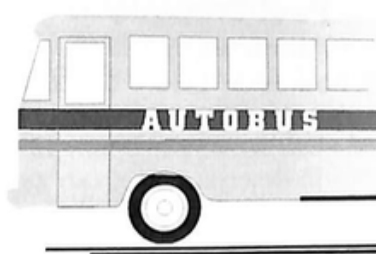
Je vous invite à nous contacter, au numéro ci-haut, pour de plus amples renseignements. ☎

Source : Nathalie Harvey, directrice

Les policiers remarquent que dans plusieurs des cas, la négligence des conducteurs est la cause première du vol de véhicules. Plusieurs laissent leur voiture en marche sans surveillance alors que les portières sont déverrouillées. Dans ce cas, rien de plus facile pour le malfaiteur que de s'emparer du véhicule.

Pour réduire le nombre de vols de véhicules dus à la négligence de certains conducteurs, le Code de sécurité routière prévoit à l'article 381 que : « Nul ne peut laisser sans surveillance un véhicule routier dont il a la garde sans avoir préalablement enlevé la clé de contact et verrouillé les portières ». Une amende de 30 à 60 \$, plus les frais de 12 \$, est prévue pour les contrevenants.

En respectant quelques règles minimales de prévention et en vous munissant de certains dispositifs sécuritaires dont un système d'alarme ou une barre antivol, vous contribuerez à diminuer le vol de véhicules et deviendrez des partenaires actifs dans la lutte à la criminalité, mais surtout, vous vous protégerez contre d'éventuels ennuis dus à un vol. ☎



Simone Simard, prop.
10, chemin des Prairies Est
Saint-François
(Québec) GOR 3A0

L.S.B.C. Inc.
Tél.: (418) 259-7140
Fax: (418) 259-7140

LES FONDATIONS



9191-4333 Québec Inc.

Bruno Forgues, propriétaire

Tél.: 418-259-2709
Téléc.: 418-472-0505
email: lesfondationsbaf@videotron.ca

Entrepreneur Spécialisé • Fondations résidentielles et commerciales

8, 1^{re} Rue Est, St-François de Montmagny, Qc GOR 3A0

On s'en occupe!

ASSURANCES AUTO, HABITATION, COMMERCIALE

Pierre Paré
COURTIER EN
ASSURANCES DE
DOMMAGES



Denise Prévost
SOUSCRIPTRICE



Andrée-Anne Vézina
COURTIER EN
ASSURANCES DE
DOMMAGES



Caroline Lévesque



PLACEMENTS ET SERVICES FINANCIERS

Bertrand Bélanger
CONSEILLER EN SECURITE
FINANCIERE



Réal Fontaine
CONSEILLER EN SECURITE
FINANCIERE



Frédéric Picard
CONSEILLER EN SECURITE
FINANCIERE



Francis Fontaine
CONSEILLER EN SECURITE
FINANCIERE



AFL
Groupe Financier
UN CHOIX DE CONFIANCE

248-3358

234, boul. Taché Est, Montmagny

En action pour aider une communauté sénégalaise



À l'école La Francolière, le 17 janvier 2009, les élèves de 3e et 4e année ainsi que ceux de 4e et 5e année sont passés à l'action pour aider les gens d'Affiniam, au Sénégal. Une cueillette de canettes et de bouteilles fut organisée pour ramasser des sous afin de faciliter leur mode de vie. Nous voulons les aider à améliorer leur

approvisionnement en eau, leur hygiène et se procurer des trousseaux de premiers soins. Nous vous remercions pour votre grande générosité. Merci à ceux et celles qui ont fait des dons en argent. Ce fut un grand succès.

Nous prévoyons faire une dernière collecte samedi le 25 avril 2009. Votre participation est indispensable, nous vous attendons en grand nombre. Un gros merci aux parents qui ont contribué à la réussite de cette première collecte. Vous êtes en grande partie, le cœur de ce projet.

Nous vous attendons le 25 avril prochain. ☺

**Les élèves de 3^e/4^e et ceux de 4^e/5^e année
ainsi que Madame Sonia, Madame Nicole et
Monsieur Patrice**

Assemblée annuelle du Centre Gym Santé

Le Centre Gym Santé de St-François convoques ses membres à son assemblée générale annuelle.

Cette assemblée aura lieu au bar du Centre des loisirs le mercredi 18 février à 19 heures.

À l'ordre du jour: • Lecture et adoption de l'ordre du jour • Lecture et adoption du procès verbal de l'assemblée générale du 11 février 2008 • Bilan financier 2008 • Prévisions budgétaires 2009 • Élection du conseil d'administration • Varia • Levée de l'assemblée

Venez nombreux. La rencontre sera de courte durée. Démontrez votre intérêt. Merci à l'avance de votre participation. ☺

Source : Le conseil d'administration du Gym Santé

Norbert Morin présente son équipe



Le député de Montmagny-L'Islet, Norbert Morin, est heureux d'informer la population des coordonnées de son bureau de comté et de présenter son équipe d'expérience qui l'accompagnera tout au long de son mandat.

Le bureau de comté est situé au 144, avenue de la Gare, bureau 101, à Montmagny, au même endroit que le député a fait son mandat de 2003 à 2007. Le numéro de téléphone est le 418 234-1893 et le numéro de télécopieur est le 418 234-1659.

Pour l'appuyer dans ses fonctions, Norbert Morin sera entouré d'une équipe expérimentée et dynamique.

Mme Mélanie Bernier de Sainte-Félicité assumera les fonctions de responsable de l'agenda et adjointe administrative. Elle a occupé les mêmes fonctions durant le mandat précédent. Elle a par ailleurs une solide expérience en emploi pour avoir occupé des fonctions au CJE de la MRC de L'Islet.

Mme Amélie Ringuet de Montmagny, une ressource qui est revenue dans la région depuis plus de 4 ans, assumera les fonctions d'adjointe de comté. Ses expériences antérieures dans le domaine touristique et principalement au niveau du service à la clientèle seront un atout majeur pour les citoyens du comté.

Mme Mireille Thibault de Montmagny sera responsable des bureaux du député et agira comme attachée politique. Elle a occupé les mêmes fonctions de 2003 à 2007. Elle a de plus travaillé au niveau régional pour le ministre Laurent Lessard et elle a œuvré au niveau de la Permanence du PLQ à titre de coordonnatrice régionale pour une partie de l'Est du Québec.

Avec une telle équipe, la population du comté sera écoutée et les dossiers seront traités avec professionnalisme et rigueur.

«Mon rôle en tant que député est d'accompagner les citoyens, les promoteurs et les organismes dans leurs projets. Pour ce faire, je vais appuyer les structures administratives en place afin qu'elles disposent des ressources financières et humaines requises pour faire face aux défis que nous réserve l'année 2009» de commenter Norbert Morin.

Source: Mireille Thibault

BOUCHERIE
Richard Morin

602, chemin St-François Ouest
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) G0R 3A0
Tél.: 259-7783

Lundi-Mardi-Mercredi	8h à 17h30
Jeudi-Vendredi	8h à 21h
Samedi	8h à 17h

SPÉCIAUX TOUTES LES SEMAINES

- service d'abattage • viande de choix
- produits maison • viandes marinées pour méchoui et BBQ

Boulet
Encans Boulet inc.

Alfred Boulet
564, chemin Rivière-Sud
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) G0R 3A0
Tél.: (418) 259-7086
Fax: (418) 259-2610
www.encansboulet.com

Achat et vente de ferme

EMBALLAGES
Emballage de protection

L&M
Frédéric Jean
Directeur général

25, de l'Étang, Saint-François
(Québec) G0R 2G0 Canada

fredjean@emballageslm.com
www.emballageslm.com
Tél.: (418) 259-7710 Fax: (418) 259-7013
Sans frais: 1 866 259-7710

La CRÉ souhaite la mise en œuvre de l'entente Canada-Québec

La Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Chaudière-Appalaches, par l'entremise de son président, M. Réal Laverdière, a fait savoir aujourd'hui qu'elle souhaite l'appui de l'ensemble des députés de la région de la Chaudière-Appalaches, afin de favoriser la mise en œuvre, dès le mois de février 2009, de l'Entente Canada-Québec sur l'infrastructure.

«Nous demandons aux députées et députés de la région de la Chaudière-Appalaches, fédéraux et provinciaux, de s'impliquer pour faire avancer la signature des ententes particulières qui permettront l'opérationnalisation de l'Entente Canada-Québec. Plusieurs travaux d'infrastructure sont en planification dans des municipalités de la région, et sont en attente du support financier de Chantiers Canada» a commenté le président de la CRÉ, M. Réal Laverdière.

Soulignons que le financement de base pour les collectivités, du programme Chantiers Canada, prévu à l'Entente Canada-Québec, signée le 3 septembre dernier, vise à permettre aux municipalités canadiennes, et plus

particulièrement en ce qui nous concerne celles de la région de la Chaudière-Appalaches, de planifier des travaux en matière d'infrastructure. Par conséquent, les municipalités de la région devraient avoir accès à une source de fonds réservés pour répondre à leurs besoins continus en matière d'infrastructure notamment liés, à l'eau potable, l'atténuation des effets des catastrophes, le réaménagement des friches industrielles, les routes et les ponts ainsi que les sports et la culture.

Sachant que les travaux liés aux infrastructures peuvent générer des retombées importantes, dans le contexte économique actuel, la CRÉ invite les gouvernements du Québec et du Canada à agir rapidement dans ce dossier. ♦

Source: Sylvie Fortin, conseillère en communication
CRÉ de la Chaudière-Appalaches

Ecoflo®

l'installation septique qui protège
le mieux votre santé et votre environnement!

- Une installation septique qui retient 98 % du phosphore
- Un produit québécois choisi par plus de 35 000 familles
- Une valeur sûre pour votre propriété
- Une solution idéale pour remplacer les systèmes défectueux
- Le meilleur programme d'entretien et de garantie

UNE EXPERTISE QUÉBÉCOISE!



Premier Tech
Environnement
PTENV.COM

PHILIAS BLAIS & FILS ENR.

Jacques Blais, propriétaire
R.B.Q. : 8264-0913-12
218, Rivière-du-Sud
Saint-François, Montmagny (Qc) G0R 3A0
Téléphone : **418 259-7841**
Courriel : ph.blais@globetrotter.net
Site Web : www.geocities.com/philiablais

SPÉCIALITÉS • Déneigement • Drainage de champs
Drainage de fondation • Épandage • Excavation • Fossés
Installation de systèmes septiques • Terrassement • Transport
Concassé • Gravier • Sable • Tuff • Terre noire, jardin et pelouse

ÉQUIPEMENTS • 3 camions • Bulldozer • Mini-excavatrice



Entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2009, de nombreux locataires recevront un avis d'augmentation de loyer. L'ACEF Rive-Sud invite les locataires qui recevront un tel avis à évaluer l'augmentation de loyer proposée par le propriétaire à l'aide des indices que publiera la Régie du logement à la fin de janvier et à refuser toute hausse de loyer abusive.

Le propriétaire qui veut augmenter le loyer du locataire à son renouvellement doit aviser ce dernier par écrit et respecter les délais d'envoi de l'avis d'augmentation de loyer. Pour les baux d'un an ou plus se terminant le 30 juin 2009, l'avis doit être envoyé entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2009. Ce délai est différent pour un bail d'une durée autre.

Les locataires ont trois options quand ils reçoivent un avis d'augmentation de loyer :

- accepter l'augmentation : il n'est alors pas nécessaire de répondre au propriétaire;
- ne pas reconduire leur bail : le locataire déménage à la fin du bail;
- refuser l'augmentation proposée : le bail est donc renouvelé pour une autre année et le nouveau loyer reste à déterminer.

Le locataire dispose d'un délai d'un mois à partir de la date de la réception de l'avis pour y répondre. Si le locataire omet de le faire, il est

réputé en avoir accepté le contenu. Il est préférable de répondre par écrit et d'envoyer sa réponse par courrier recommandé. Ce même processus s'applique lorsque le propriétaire demande une autre modification au bail au moment du renouvellement (la charge du chauffage, l'accès à la cour, l'accès à un espace de stationnement, etc.).

Ce qu'il faut retenir...

Le locataire est en droit de refuser une augmentation de loyer et le propriétaire ne peut l'évincer pour cette raison.

Il n'y a pas de taux fixe d'augmentation de loyer. Chaque hausse de loyer se calcule en fonction de la variation des revenus et des dépenses de l'immeuble où est situé le logement.

La Régie du logement ne publiera ses indices d'ajustement de loyers que vers la fin janvier 2009. Il est préférable d'attendre la sortie de ces indices avant de prendre une décision sur la hausse demandée. Il sera possible de consulter les indices sur le site de la Régie du logement (www.rdl.gouv.qc.ca).

Augmentation de loyer abusive?

Le droit de refuser!



Le contrôle des augmentations de loyer ne se fait pas systématiquement. Puisque les indices publiés par la Régie du logement ne sont pas des taux obligatoires, le fardeau du contrôle des loyers repose sur les épaules des locataires. L'ACEF recommande à tous les locataires de refuser une hausse de loyer abusive, pour ces derniers et pour tous les futurs locataires du logement.

L'ACEF Rive-Sud invite les locataires à communiquer avec le Service d'aide aux locataires de l'ACEF pour obtenir d'avantage d'information : 418-835-6633 / 1-877-835-6633, poste 225. L'ACEF offre également un atelier d'information sur le sujet en soirée le 18 février. ♦

Source : Claudine B. Lauzé
Responsable du service d'aide
aux locataires
ACEF Rive-Sud de Québec



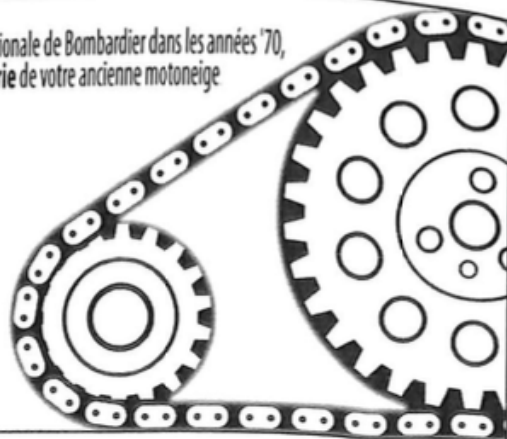
Prix abordable • Contactez-moi!

Usinage de pièce métallique • Perceuse • Scie à découpe

Michelaliberté

91, chemin Rivière-du-Sud • Saint-François Tél.: 418-259-7338 Cell.: 418-241-3782

Ancien mécanicien de l'équipe de course internationale de Bombardier dans les années '70,
je suis en mesure de réparer **moteur et carrosserie** de votre ancienne motoneige



Formation à l'intention des femmes qui désirent se lancer en politique municipale

Le Centre-Femmes La Jardilec, grâce à la collaboration du Centre de développement Femmes et gouvernance, offrira au printemps prochain la formation «Femmes et relève en politique: En route vers novembre 2009». Elle s'adresse aux femmes des MRC de Montmagny

et L'Islet et, grâce à la participation du CLD de L'Islet, à la jeune relève. Veuillez noter que cette formation est entièrement GRATUITE.

Cette initiative vise toute personne, femme ou jeune, qui occupe un poste décisionnel ou qui désire y accéder. Nous souhaitons

ainsi stimuler une plus grande représentativité de ces groupes sociaux dans les lieux de pouvoir, notamment en vue des prochaines élections municipales prévues en novembre 2009.

Cette formation sera donnée sur deux fins de semaines, soit les vendredis soirs et samedis en journée, les 3 et 4 avril dans la MRC de Montmagny ainsi que les 1^{er} et 2 mai dans la MRC de L'Islet. Parmi les sujets traités, les formateurs aborderont l'histoire des femmes en politique, l'art de communiquer en public et de transiger avec les médias, comment pratiquer le pouvoir avec influence et les rudiments de l'organisation d'une campagne électorale. Date limite d'inscription : 2 mars 2009.

Depuis 1998, Le Centre-Femmes La Jardilec s'investit pour une plus grande représentativité des femmes dans les instances décisionnelles par son volet femmes et politique. Dans le cadre du programme «À égalité pour décider», nous avons pu organiser et coordonner des formations, un lieu de mobilisation et d'entraide pour les femmes qui sont en postes décisionnels ainsi que différentes actions dont l'Entente de principe de représentation égalitaire, signée par 45 organismes et municipalités des MRC de L'Islet et de Montmagny. Au mois de mars dernier, La Jardilec a reçu le Prix Égalité 2008 dans la catégorie Pouvoir et régions. C'est donc avec enthousiasme que nous vous invitons à joindre cette grande marche vers la parité.

Pour information et inscriptions, contactez Barbara Daris au Centre-Femmes La Jardilec: 418-598-9677 jardilec.politique@globetrotter.net

Source : La Jardilec

PRIX QUÉBÉCOIS DE LA CITOYENNETÉ 2009

Vous avez réalisé des activités qui ont favorisé le rapprochement interculturel?

Vous avez fait des gestes concrets pour contrer le racisme ou la discrimination?

Vous avez mis en place des mesures d'accès à l'égalité en emploi ou des mesures d'accueil, d'intégration et de promotion de la diversité en milieu de travail?

Devenez l'un des prochains lauréats des Prix québécois de la citoyenneté!

Vous avez jusqu'au 27 février pour vous inscrire dans l'une ou l'autre des catégories suivantes :

Pour les personnes et les organismes à but non lucratif

Le PRIX JACQUES-COUTURE

Le PRIX ANNE-GREENUP

Des bourses de 1 000 \$ et de 2 500 \$

seront remises aux lauréats

Pour les entreprises et les organismes privés, publics et parapublics

Le PRIX MAURICE-POLLACK

Pour souligner l'apport exceptionnel d'une personne issue des communautés culturelles au développement de la société québécoise

Le PRIX CHARLES-BIDDLE

Renseignements et formulaires :

www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca

ou contactez-nous au :

514 873-1627

1 866 817-9850 (sans frais)

LAURÉATS 2008

La ville de Gatineau

M. Masoud Farzaneh

M. Mudi Wa Mbuji Kabeya

M. Mohamed Nazih Soulami

Momentum Technologies inc.

PROMIS (Promotion - Intégration - Société nouvelle)

Le Centre de recherche-action sur les relations raciales



Immigration
et Communautés
culturelles

Québec

Dégustation de fruits et fromages

Les Fermières débutent la nouvelle année avec une dégustation de fruits et de fromages. Cette activité sera tenue le 10 février à 13h30 au local habituel. Chaque fermière peut apporter une assiette que nous partagerons.

Programme

- Dégustation: fruits et fromages.
- Soulignons la St-Valentin.
- Lecture et adoption des comités.
- Travaux aux choix en lien avec la St-Valentin. ♦

Informatique par les Ateliers Fadoq.ca

En janvier, les formations suivantes ont été dispensées :

- ⇒ Ordinateur 1 (débutant) Ordinateur 2 (avancé)
- ⇒ Internet 1 (débutant) Internet 2 (avancé)

Il est toujours possible de former d'autres groupes en février et mars si le nombre d'inscriptions est suffisant. Formation de 2 heures par semaine pendant 4 semaines dans une atmosphère conviviale.

Offerts aussi :

- ⇒ Photo numérique
- ⇒ Word
- ⇒ Excel

Inscription : Evangéline Dionne au 418-598-6832 ou Bibliothèque Marie-Bonenfant au 418-598-3187

Précisez vos disponibilités (jour ou soir), Ateliers ouverts à tous et à toutes.

Josette Dubé, représentante FADOQ
Secteur Pascal-Taché

Recette des Fermières

Boules de chocolat

(45 boules)

- | | |
|------------------------|-----------------------------|
| 125ml (1/2 tasse) de | margarine |
| 125ml (1/2 tasse) de | beurre d'arachide |
| 325ml (1 1/2 tasse) de | chapelure Graham |
| 250ml (1 tasse) de | sucré à glacer |
| 1 ou 1/2 de cire de | paraffine |
| 500ml (2 tasses) de | pépites de chocolat au lait |

Mélanger la margarine et le beurre d'arachide.

Ajouter la chapelure et le sucre à glacer.

Faire des boules de la grosseur d'une noix.

Congeler 12 heures.

Faire fondre la paraffine.

Ajouter les pépites de chocolat, laisser fondre.

Sortir les boules du congélateur par petite quantité.

Tremper les boules une par une dans le mélange de paraffine et de chocolat.

Déposer sur un papier ciré.

Bon appétit et Bonne St-Valentin. ♦

Monique Fiset, vice-présidente

FERME HORTICOLE

Lajoie



Conception, réalisation
et entretien paysager
Centre-jardin
Producteur de vivaces
et d'annuelles



330, boul. St-Vallier
Saint-Vallier (Qc) G0R 4J0
Tél.: 418-884-3124



GARANTIE NATIONALE

Fernand Langlois
Président

GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS

174, 4^e Rue, Montmagny (Québec) G5V 3L5
Tél.: (418) 248-5622 • Fax: (418) 248-7071

**MARTIN SIMARD
TRANSPORT INC.**

- TRANSPORT GÉNÉRAL
- TRANSPORT GRAVIER & SABLE

275, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST
SAINT-FRANÇOIS, QC G0R 3A0

Tél.: 418 259-7789
Ligne directe: 1 800 463-8744

LE NOM LE DIT.

ÉPARGNE PLACEMENTS QUÉBEC

C'est pour **épargner**. Avec des **placements**. Garantis par le gouvernement du Québec.

Découvrez nos produits d'épargne et de retraite:

- Obligations à taux progressif • Obligations à taux fixe • Obligations à escompte • Obligations Sécuri+ • Obligations boursières
- Obligations d'épargne • Épargne Flexi-Plus • Plan Épargne Périodique par prélèvements

**BONI
DE
1%**

la première année
pour les nouveaux
fonds REER

- + Capital garanti à 100 %
par le gouvernement du Québec.
- + Aucuns frais de gestion et d'administration.

**ÉPARGNE
PLACEMENTS
QUÉBEC**

**VOTRE
REER
GARANTI
À 100 %**

1 800 463-5229 | www.epq.gouv.qc.ca

Épargne
Placements

Québec 

L'Âge d'or fête la St-Valentin

Début des inscriptions au CFP de l'Envolée

La formation professionnelle: un monde de passion et de défis

Un nouveau travail passionnant pour les gens en recherche d'emploi. Une carrière passionnante pour les jeunes avides de défis. Voilà ce qu'offre le centre de formation professionnelle de l'Envolée situé à Montmagny alors que s'amorce la période d'inscription pour les formations débutant l'automne prochain.

Dans des locaux équipés à la fine pointe de la technologie et sous les bons conseils d'enseignants qualifiés et compétents, les élèves inscrits au CFP de l'Envolée reçoivent une formation spécialisée calquée sur les besoins des entreprises de la région. Depuis quelques années, plusieurs programmes affichent un taux de placement de 100% et dans bien des cas les demandes des employeurs surpassent le nombre de finissants.

Boucherie, cuisine d'établissement, pâtisserie de restaurant, service de la restauration, secrétariat, comptabilité, lancement d'une entreprise, techniques d'usinage, usinage sur machines-outils à commande numérique, fabrication de moules, mécanique automobile, assistance aux bénéficiaires en établissement de santé, sans oublier le nouveau programme de tôlerie de précision offert dans des locaux tout récents, tels sont les programmes du CFP de l'Envolée.

Notez que certains programmes sont désormais disponibles en enseignement individualisé. En ce sens, l'inscription est possible en tout temps et chaque élève va à son propre rythme en fonction de son horaire et de ses contraintes. Pour ceux et celles qui hésitent, il y a le programme «Élève d'un jour» qui permet de vérifier sur place ses goûts et aptitudes.

Pour s'inscrire à l'un ou l'autre des programmes énumérés ci-haut ou encore pour obtenir de plus amples informations, il suffit de contacter Johanne Simard au 418-248-2370, poste 4753.

Faites rapidement car la date limite du premier tour est le 1^{er} mars 2009.

Source : Stéphane Poirier,
conseiller en communication

Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Dîner de la St-Valentin le 11 février au restaurant l'Arrêt Stop. Réservation par téléphone avant le 9 février au 418-259-7866.

FAÇONNE
TON MONDE
2008-2009



PATRICIA CARON
INFIRMIÈRE EN SOINS PODOLOGIQUES

BILAN DE SANTÉ DU PIED
ÉVALUATION ET SUIVI
SOINS DES ONGLES ET DU PIED

RÉSIDENCE DE L'ORCHIDÉE
11, ROUTE ST-FRANÇOIS
BERTHIER-SUR-MER

TÉL.: 418-259-7233

MAISONS PRÉ-USINÉES
à haut rendement énergétique certifiées

3 CONCEPTS D'ACQUISITION

Autoconstructeur / Tâches partagées / Clé en main

SUPPORT TECHNIQUE

du début jusqu'à la fin de votre projet

PLUS DE 600 PLANS DE MAISONS

CONSULTER www.maisonlaprise.com

BUREAU DE VENTE

166 / 4e Rue / Montmagny / G5V 3L5

1.800.463.1107 / 418.248.0401

RBQ: 2634-7666-98



Invitation à la Rencontre



Le Re-lait, groupe d'entraide en allaitement, organise des rencontres permettant d'échanger sur différents thèmes et situations entourant l'allaitement en attendant bébé ou après son arrivée. Les rencontres ont lieu tous les 2e jeudi du mois à 13h30 au local Scouts situé au 11, avenue de la Fabrique à Montmagny (à côté du CPE Le Farfadet). De plus, une nouveauté cette année: 3 rencontres auront lieu le soir (4 septembre, 8 janvier et 7 mai). L'activité est gratuite, ouverte à tous et aucune inscription est nécessaire. Pour information, contactez Mélanie Bergeron au 418-246-1319.

Ce mois-ci: L'allaitement et le bébé

L'Organisation Mondiale de la Santé recommande l'allaitement exclusif jusqu'à l'âge de 6 mois et la poursuite de l'allaitement jusqu'à l'âge de 2 ans ou au-delà, combiné à une alimentation solide équilibrée et adaptée à l'âge de l'enfant.

La rencontre du jeudi 12 février 2009 à 13h30 vous permettra de mieux comprendre pourquoi il est bénéfique

pour nos bambins d'être allaités au-delà de 6 mois et comment y parvenir est personnel à chaque famille. Vous aurez aussi la chance de partager avec des mères qui allaitent leur bébé de plus de 6 mois et pourrez ainsi découvrir comment elles vivent cette merveilleuse aventure au quotidien.

Bienvenue à tous!

Livres de recettes à vendre

Pour son financement, Le Re-lait vend un livre de recettes préparé à partir des recettes préférées des mairaines du groupe. Il est en vente au coût de 10\$. Il s'agit d'une excellente idée-cadeau pour les jeunes familles. Vous pouvez vous le procurer en téléphonant à Caroline Jean au 418-259-3131, auprès des mairaines du groupe, ou lors des rencontres mensuelles.

«L'avenir d'un enfant est l'oeuvre de sa mère.»

- Napoléon Bonaparte

**Spécial
St-Valentin**

**Certificat cadeau
disponible**

**15% de rabais
Sur toutes nos épilations**

Offre valide du 26 janvier 2009 au 21 février 2009

- Épilation au sucre visage et corps
(méthode 100% naturelle et moins douloureuse)
- Épilation à la cire tiède (rouleau)
- Épilation à la cire tiède sans résine de pin (Hypoallergène)
- Épilation à la cire chaude (NOUVEAU)
- Épilation aux zones sensibles (aines, bikini brésilien ou total)

**Prix spécial à l'attention des étudiants.*



Lundi.....9h00 à 16h00 - Mercredi.....9h00 à 21h00
Vendredi.....18h00 à 21h00 - Samedi.....9h00 à 12h00

29, Rivière Sud
Saint-François (Québec) G0R 3A0
Tél.: (418) 259-2694



142, ave. Collin,
Montmagny (Québec) G5V-2S8
Tél: (418) 248-3727

Activités de février au Centre-Femmes La Jardilec

26 février: Déjeuner-causerie, de 9h à 11h. «L'Équilibre alimentaire et la fameuse cuisine-santé; comment s'y retrouver?» Invitée: Louise Pomerleau, nutritionniste au CSSS L'Islet-Montmagny. Coût: 4\$

9 février: Café-rencontre de 13h30 à 16h. «Le bail: droits et responsabilités des locataires et propriétaires». Invitée: Claudine B. Lauzé, responsable du service d'aide aux locataires à L'ACEF rive-sud

Les mercredis du 25 février au 15 avril: Formation de base en Informatique 2 groupes: 13h15 à 14h45 et 18h30 à 20h. Inscription jusqu'au 23 février. Formatrice: Dominique Bouchard du Groupe Clés en main. Coût: 5\$ pour l'ensemble des rencontres.

Les jeudis (5, 12, 19, 26) de février: Ateliers d'exploration artistique. Moments de détente et de découverte en s'initiant à différents médiums de 19h à 20h30. Animation: Lise Gauthier. Coût: 3\$ / rencontre.

Période d'inscription pour l'atelier: «Entendre sa voix intérieure comme femme» les mardis soirs de mars de 19h à 21h. Thèmes: Prendre conscience de la socialisation victimisante des femmes, reconnaître sa propre voix intérieure, reprendre du pouvoir sur sa vie, la voix des émotions. Animatrice: Danielle Miron, intervenante au Havre des femmes. Inscription jusqu'au 6 mars.

Vente de billets pour la JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES le 8 mars:

* Déjeuner familial (croissants, muffins, brioches, fruits). Maison Communautaire Joly, rue Verreault, de 9h à 11h avec animation: musique, murale collective, ateliers. Réservation requise.

* Spectacle des MOQUETTES COQUETTES, humour et chansons. Centre socioculturel Gérard Ouellet, à 15h. Coût: 10\$. Billets en vente au Centre-Femmes et à la pharmacie Uniprix de Saint-Jean-Port-Joli.

Pour information et inscription: 598-9677

Les coulisses de l'informatique à La Maison Dion

Un pionnier de l'informatique, François Faguy, vous fera découvrir des facettes de l'informatique que même les experts ne peuvent imaginer, Le dimanche 22 février à 13h30 à la Maison Dion. Bienvenue à tous. Réserver tôt au 418-247-5104, les places sont limitées. La Maison Dion est située au 38, des Pionniers est à l'Islet-sur-Mer.

François Faguy est un pionnier de l'informatique. Il a travaillé à Québec, Montréal et Toronto pour de grandes entreprises comme Bell Canada, l'Université York, les gouvernements de l'Ontario et du Québec. Il a enseigné l'informatique aux cégeps de Lévis-Lauzon et de La Pocatière. Depuis 1983, il est conseiller indépendant en informatique. Il compte parmi ses clients, le gouvernement du Québec, Standard Life, l'Assurance Vie Desjardins-Laurentienne, la CSST et de nombreuses PME où il a développé et implanté des systèmes de gestion financière et manufacturière (ERP). Un innovateur, François a publié les premiers livres de vulgarisation de l'informatique aux Éditions de l'Homme et aux Éditions Logiques, collaboré au lancement du magazine Atout-Micro, développé des cours de bureautique pour Télé-Université, participé au développement du vocabulaire du logiciel de l'Office de la langue française et participé à la série Octopuce de Radio-Québec. Sa chronique: les tiques et les puces, traite d'informatique, de télématique, de bureautique et de plein d'autres sujets en «tique». Elle est publiée sur Web et dans plusieurs journaux communautaires.

En 2005, les Tiques et les Puces se sont mérité le 3^e prix pour une chronique de l'Association des Médias écrits communautaires du Québec.

En 2006, les Tiques et les Puces se sont mérité le 1^{er} prix pour une chronique de l'Association des Médias écrits communautaires du Québec.



Patrick Lizotte
Président

Visitez notre site internet
www.usinaction.ca

337, chemin Saint-François Ouest
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) G0R 3A0

Tél.: 418-259-7337
1 888 834-7337
Télé.: 418-259-7044
usinaction@globetrotter.net

Weed Man®

FAITES CONFIANCE AUX PROFESSIONNELS

ENTRETIEN DE PELOUSE

ESTIMATION GRATUITE



256, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST
SAINT-FRANÇOIS, QC G0R 3A0

TÉL.: 418 259-7700
SANS FRAIS: 1 800 463-4877

Comment tester sa forme?



0 = Excellente
1 à 5 = Très bonne
6 à 10 = Bonne

11 à 15 = Moyenne

16 à 20 = Médiocre

Certains **CARDIO-FRÉQUENCEMÈTRES** offre la possibilité de tester sa forme cardio-vasculaire par un test de quelques minutes au repos et sur les caractéristiques programmées de la personne testée (âge, poids, taille) le test donne une valeur au VO2 max.

Le test de **RUFFLER** est un moyen simple de tester sa forme. Il doit être effectué le matin au repos. Il se calcule par la formule suivante $F = (P1+P2+P3)-200/10$

Avec P1 = Fréquence cardiaque au repos

P2 = Fréquence cardiaque relevé après 30 flexions complètes, effectuer en 45 secondes.

P3 = Fréquence cardiaque relevé après 1 minute de récupération.

L'indice de forme F obtenue permet de déduire la forme du sportif, selon l'échelle suivante

Source: Sport Passion.com

Pour tout renseignement concernant le GYM Santé, contactez Mario Marcoux au 259-2454. ☎

Club Le Petit Canton

Il me fait plaisir de vous faire part que je fais maintenant partie de l'équipe. du Club motoneige Le Petit Canton. Surveillez les affiches publicitaires pour les activités à venir. Brunch tous les dimanches de 10h30 à 13h30.

Pour information au Relais : 884-3939 ou Cécile Rémillard au 259-7454. Bienvenue à tous!

Cela me fait un très grand plaisir de vous revoir. ☎

Source: Cécile Rémillard



Réservez vite pour la St-Valentin!

SPÉCIAL ST-VALENTIN

pour 2 personnes
Souper 5 services
incluant 1 consommation
par personne
1 verre de Porto
par personne

79\$ pour 2

BUNCH DE LA ST-VALENTIN

adulte 18\$
6 à 10 ans 9\$
0 à 5 ans Gratuit
(taxes et service inclus)



418-259-7514

La Plage

Restauration • Hébergement • Réception

Ouvert du jeudi au dimanche
de 8h à 20h toute l'année
Motoneigiste accès sentier n° 5

195, boul. Blais Est • Berthier-sur-Mer



Campagne annuelle de membership

Devenez membre de votre journal communautaire *L'Écho de St-François*

Conditions pour devenir membre:

- Être résidant de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- Avoir 18 ans et plus
- Payer sa cotisation selon la catégorie de membre
membre indivisuel: 5\$ membre organisme: 25\$
- Carte de membre valide jusqu'au 31 décembre 2009
Carte renouvelable annuellement

Devenir membre de votre journal communautaire n'est pas une obligation, mais cela:

- marquerait votre soutien par une contribution symbolique;
- donnerait une crédibilité additionnelle auprès du ministère de la Culture et des Communications lors des demandes d'aide financière;
- donnerait le pouls sur votre intérêt à recevoir *L'Écho de St-François*.

Veuillez écrire en LETTRES MOULÉES

Nom, prénom: _____

Adresse: _____

Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Qc) GOR 3A0

259- ☐ ☐ ☐ ☐

Catégorie de membre: ☐ Indivisuel: 5\$ ☐ Organisme: 25\$

Paiement inclus: ☐ chèque ☐ comptant

Nom, prénom: _____

Adresse: _____

Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Qc) GOR 3A0

259- ☐ ☐ ☐ ☐

Catégorie de membre: ☐ Indivisuel: 5\$ ☐ Organisme: 25\$

Paiement inclus: ☐ chèque ☐ comptant

Pour ce faire, il vous suffit de remplir le coupon en y joignant le montant de votre adhésion. Les chèques doivent être établis à l'ordre de L'Écho de St-François. Le tout doit nous être retourné soit par la poste au C.P. 128, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Qc) GOR 3A0 ou être déposé dans la boîte de L'Écho au 534, chemin St-François Ouest (Maison de la Paroisse).

Merci de votre appui!

Nicole L. Couture, secrétaire

Programmation d'activités

VENDREDI 20 FÉVRIER

Partie de hockey «Les old timer» (40 ans et plus)

Heure: 19h Lieu: Patinoire du Centre des Loisirs
Infos: Dominique Marois 241-6119 ou
Bernard Fiset 259-7002

Barman d'un soir

Heure: 21h à Minuit
Entrée: 6\$ Lieu: Centre des loisirs



Activité hors du commun, la grande salle du Centre des Loisirs se transformera pour accueillir 4 organismes de la région. Ceux-ci seront invités à venir faire leurs preuves en tant que barman. À vous de venir encourager l'organisme de votre choix. L'animation de cette soirée sera assurée par le groupe Rock On. Les portes du Centre des Loisirs s'ouvriront dès 19 heures afin d'allonger votre plaisir.

SAMEDI 21 FÉVRIER

Ice bike challenge (bicyclette sur glace)

Inscription sur place

Heure: 9h Lieu: Patinoire

Red bull des pieds gelés (épreuves extrêmes)

Inscription sur place

Heure: 10h Lieu: Patinoire



Le coin des
FAMILLES



Confrontation sur glace

Inscription sur place

Heure: 13h Lieu: patinoire

Le dîner Réchauffe-Pieds

Lieu: Centre des Loisirs Heure: 11h

Les Loisirs vous invitent à déguster
des hot-dogs et pains de viande servis
dans le bar du Centre des Loisirs.



Activités offertes en après-midi (gratuit pour tous)

- Patinage et hockey libre
- Glissade (butte de neige à votre disposition sur le terrain de balle)
- Randonnée en carriole
- Viens-te sucrer le bec Lieu: salle des fêtes dès 13h

LE SOUPER ½ POULET B.B.Q

Lieu: Centre des Loisirs

Heure: 18h30 Coût: 20\$ adulte 10\$ 6 à 12 ans

Cartes en vente auprès du comité:

Steve Blais	259-3079
Daniel Bonneau	259-2743
Ernest Lachance	259-2584
Bernard Fiset	259-7002
Dominique Marois	241-6119
ou au bureau municipal:	259-7228

LA SOIRÉE DES PIEDS GELÉS

Pour clore cette belle fin de semaine, quoi de mieux que quelques petits pas de danse. Venez vous dégeler sur les chansons rythmées d'Olivier Morin, un artiste de chez nous.

Lieu: Centre des Loisirs

Coût: 5\$

(gratuit avec une carte pour le souper)

BIENVENUE À TOUS ET BON FESTIVAL!!!!

Pour tous renseignements: Dominique Marois
259-2371 ou 241-6119

«La journée m'enchante»

Une journée pour célébrer la joie



«La journée m'enchante», c'est la journée dans l'année pour célébrer la joie et faire une différence dans la vie de quelqu'un par le médium de la chanson! La cinquième édition aura lieu le matin

du 7 février 2009. En cette veille de la Saint-Valentin, la population du Québec est invitée à créer des groupes de 5 à 10 personnes et trouver un endroit pour chanter tel un centre de personnes âgées, démunies ou seules. Tous les groupes formés chanteront en simultané créant ainsi une énorme vague de joie et d'amour.

Depuis la première édition en 2005, des groupes totalisant 630 «enchanteurs» ont laissé des traces de sourires à près de 2650 personnes dans les régions de l'Estrie, Lanaudière, Montérégie, Laval, Mauricie, Chaudière-Appalaches, Saguenay-Lac-St-Jean, Côte-Nord, Charlevoix, Bas du Fleuve, Québec, Gaspésie, Montréal. Le projet prend même de l'ampleur au Canada et dans le monde où des groupes du Nouveau Brunswick et en France se sont joints au projet! L'objectif visé à long terme est de faire chanter la planète en février 2011.

«La journée m'enchante» est un projet de communauté, il est ouvert à tous. Nul besoin d'être chanteur, un grand cœur suffit. Sur place, les groupes apportent quelques copies de chants choisis sur le site web et les distribuent aux «enchantés». Il s'agit ici de rendre accessible la chanson à tous en intégrant la voix de chacun. Même pas besoin de pratique, on crée une chorale spontanée. On chante, on tourne une page, on tient une main, on échange un sourire, un regard ... et la magie s'installe!

L'intention du projet est de créer pour chacun de nous, l'opportunité de faire une différence dans la vie de gens touchés par la tristesse et la solitude. Comme il n'y a pas de frontière à ces maux, l'invitation de participer au projet est lancée à toute la population du Québec et d'ailleurs.

Des photos, reportages, articles, vidéoclips et commentaires des participants sont disponibles sur le site web. Pour inscrire un groupe, un centre ou pour obtenir plus d'informations, les gens sont invités à communiquer avec moi par courriel, par téléphone ou à visiter le site internet du projet à: www.joie.ca/cx

Pour Information: Julie Lecours, directrice du projet
solasiday@gmail.com | 514-999-1000



**Produits Métalliques Roy
inc.**

52, boul. Morigeau
Saint-François, Montmagny, QC G0R 3A0

TÉL.: 418 259-2711

FAX: 418 259-2931

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE

**Promutuel Montmagny-L'Islet,
un assureur
au service des gens d'ici**



Une équipe dynamique
et professionnelle
à l'image et à l'écoute
des gens d'ici.

Des services
personnalisés entièrement
offerts en région, de tout premier
contact jusqu'au règlement d'un sinistre



**Richard Galibois, agent
259-7405**

Assurance

habitation • automobile • commercial • agricole • vie

2009 février

Au fil des jours

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
1	2 Réunion du conseil	3	4	5	6	7
8	9	10 Réunion des Fermières 13h30 Dégustation fruits et fromages	11 Réunion du Comité d'embellissement 19h30	12 Tombée du journal	13 Bac bleu	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
Festival des pieds gelés du 20 et 21 février consultez la programmation activités pour toute la famille						
 Soyez prudents!						



Je salue l'hiver

Nous voici au beau milieu de l'hiver.

Certains d'entre nous aiment beaucoup les sports d'hiver et ne vivent que pour se retrouver au grand air, à purifier leurs poumons et leur esprit. Certains autres sont amoureux du printemps et de l'été. La saison froide les désole ou les enrage. Ils cherchent par tous les moyens à y échapper et ne sont heureux que s'ils peuvent accompagner les oiseaux dans leur migration vers le sud.

Nous avons la chance de vivre dans un pays où les quatre saisons diversifient le déroulement du temps. Quand nous n'aimons pas l'hiver, ce dernier nous semble cependant bien long. Plutôt que de pester contre la neige et la froidure, prenons donc quelques petites vacances en esprit : une belle plage dorée, la mer, les oiseaux marins, l'air salin...

Hum! C'est bon de rêver. ☺

Jean Gendron

Sudoku

	6							
		9		3				2
			5		4	1		
	1	2					6	
				9				
	7					4	8	
		3	1		8			
5				2		7		
							9	

Difficile

Sudoku

6	8	4	9	2	5	7	3	1
7	5	9	6	1	3	2	8	4
2	3	1	8	4	7	5	9	6
8	4	6	2	7	1	9	5	3
9	7	3	4	5	6	8	1	2
5	1	2	3	8	9	6	4	7
4	6	7	5	3	8	1	2	9
1	2	8	7	9	4	3	6	5
3	9	5	1	6	2	4	7	8

Solution janv 09

Le Café du Havre

On se revoit à l'été
Promis!

Havre: 259 2953 (8h30 - 16h30)
ou Café: 259 2364
120, rue de la Marina - Berthier-sur-Mer

Votre centre autorisé de recyclage d'autos de la région



Permis S.A.A.Q.: 60666



NEUFS ET USAGÉS
USAGÉS à partir de 25\$

Service professionnel

- Mécanique
- Carrosserie
- Achat et vente d'autos
- Pièces usagées
- Remorquage



SAMSON

873, Rang Nord
St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
GOR 4B0

TÉL.: 418-248-1422 FAX.: 418-248-7074

@: ggbsamson@globetrotter.net

Visitez notre site web: GGBSAMSON.COM



Auto PLACE
MAÎTRE MÉCANICIEN

Germain
Gilbert
Brigitte
Samson
Propriétaires.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 12 janvier 2009, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Yves Laflamme, maire, messieurs Mario Marcoux, Rénald Roy, Auguste Boulet et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Yves Laflamme, maire.

Monsieur Yves Laflamme, directeur général est aussi présent.

La séance débute par une période de recueillement.

ÉLECTION PAR COOPTATION

Suite à l'élection provinciale, le résultat a fait en sorte que monsieur le Maire Norbert Morin a été élu député de la circonscription de Montmagny-L'Islet.

Monsieur Morin a remis sa lettre de démission officielle comme Maire, par écrit. Cette décision était effective au 15 décembre 2008.

Comme il y a moins de 12 mois avant la tenue de la prochaine élection générale (novembre 2009), la Loi sur les élections et les référendums dit que le poste pourra être comblé par une élection par cooptation. C'est-à-dire que les conseillers, d'ici 30 jours à partir de la date effective de la démission de monsieur Morin, voteront par scrutin secret et désigneront parmi eux celui qui remplacera monsieur Norbert Morin à titre de Maire de la Municipalité jusqu'au prochain scrutin général.

La date arrêtée pour la tenue de cet exercice avait été le lundi 12 janvier 2009 à vingt heures dans le cadre d'une séance régulière.

Voici comment ça s'est déroulé.

1- Nomination d'un président d'élection

Monsieur Yves Laflamme, directeur général/secrétaire-trésorier est proposé par monsieur Jean-Yves Gosselin et appuyé par monsieur Auguste Boulet

Monsieur Laflamme accepte.

2- Président de la séance

Monsieur Yves Laflamme, maire suppléant, est proposé par monsieur Jean-Yves Gosselin et appuyé par monsieur Rénald Roy.

Monsieur Yves Laflamme, maire suppléant, accepte de présider l'assemblée.

3- Mises en candidature

Le président d'élection demande aux élus présents qui parmi eux est intéressé à poser sa candidature.

Monsieur Yves Laflamme, maire suppléant, est intéressé.

Le président de l'élection par cooptation demande à voix haute s'il y a d'autres élus intéressés à poser leur candidature au poste de Maire.

Il n'y en a pas.

Donc, le président d'élection clôt la période des mises en candidature et déclare élu sur le champs, faute d'opposition, monsieur Yves Laflamme à titre de Maire de la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud.

ASSERMENTATION

Le président d'élection assermente immédiatement monsieur Yves Laflamme pour qu'il puisse exercer, en toute légalité, sa fonction de Maire de St-François-de-la-Rivière-du-Sud.

Le président d'élection et les autres conseillers félicitent monsieur Laflamme pour son élection. Maintenant que cette obligation est remplie, continuons l'assemblée.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Marcoux

APPUYÉ par monsieur Rénald Roy

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 1^{ER} DÉCEMBRE 2008 AINSI QUE CELUI DE LA SÉANCE SPÉCIALE PORTANT SUR L'ADOPTION DU BUDGET 2009 TENUE LE LUNDI 15 DÉCEMBRE 2008

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 1^{er} décembre 2008 ainsi que celui de la séance spéciale portant sur l'adoption du budget 2009 tenue le lundi 15 décembre 2008 ayant été remises à chacun des membres du Conseil, leur lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Mario Marcoux

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 1^{er} décembre 2008 ainsi que celui de la séance spéciale portant sur l'adoption du budget 2009 tenue le lundi 15 décembre 2008 soient acceptés tels que déposés.

ACCEPTATION DES COMPTES PAYÉS DE DÉCEMBRE 2008

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Rénald Roy

ET RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à payer les comptes suivants:

Acklands Grainger, mousse hi-combat (service incendie).....	976,59	
Air Liquide, facture location de bouteilles	133,03	
Aquatech:		
Gestion et exploitation usine d'eau potable	5 596,72	
Service prof. Opération ouvrages ass. des eaux usées	1 354,50	6 951,22
Aréo-Feu:		
Matériel service incendie	670,03	
Gants, cagoules – service incendie.....	524,31	1 194,34
Arpentage Côte-du-Sud, description technique lot 3475381 (Yvonne Morin).....		733,69
Boivin & Gauvin inc., 1 cylindre en aluminium (service incendie).....		475,20
Bureautique Côte-sud:		
Contrat photocopieur.....	74,93	
Papeterie (service incendie).....	55,99	
Papier (1 caisse), papeterie.....	296,05	426,97
Camion A & R Dubois:		
Acompte achat balai de rue.....	2 000,00	
Achat balai de rue Johnson 2000	37 732,00	39 732,00
Camions Sterling de Lévis inc., pièce camion Ford 10 roues.....	102,85	
Carquest, pièces:		
Mack.....		
Niveleuse.....	124,65	
Souffleur.....	89,36	
Pelle rétrocaveuse.....	193,29	
Garage (huile).....	120,35	
CARRA, remise de décembre 2008.....	793,23	1 320,88
Charlyne Pépin, ménage (usine d'eau potable).....		276,84
Construction B.M.L., pulvo et pavage tronçon ch. St-François Ouest		15,00
CVL, pièces équipement.....		53 670,19
Cytech Mercier:		112,68
Installer une prise (usine d'eau potable)	653,26	
Pièces usine d'eau potable	269,34	
Réparer fluorescent usine d'eau potable	131,92	1 054,52

Distribution Steeve Blais, matériel sanitaire M. Paroisse.....	67,71	
Élite Technologies, réparations suite à la foudre (usine d'eau potable).....	54 252,00	
Entretien Chloratech, remplacement d'un senseur d'oxygène (usine).....	879,52	
Excavations Chanel & Fils, 1½ hre nettoyer fossé 91, ch. des Prairies.....	194,71	
Filtrum, pompe centrifuge (usine d'eau potable).....	930,09	
Fondation Hôtel-Dieu de Montmagny, 4 cartes souper bénéfice.....	300,00	
Formation Urgence Vie, matériel premiers répondants.....	58,87	
FQM, facturation Dicom.....	124,29	
Garage J. G. Rémillard, sabots.....	512,62	
Garage Minville inc., pièce camion Mack.....	6,55	
Groupe Ultima ass.:		
Surprime bris des machines.....	64,00	
Surprime presbytère.....	704,00	
Surprime réservoir pétrolier.....	61,00	829,00
Hewitt:		
Pièces pelle rétrocaveuse.....	429,66	
Réparation pelle rétrocaveuse.....	3 247,98	
Réservoir pelle rétrocaveuse.....	66,75	
Transport pièce.....	22,33	3 766,72
Hydro-Québec, électricité:		
Concierge, log. 536.....	119,11	
Éclairage public novembre 2008.....	647,08	
Pavillon Pierre-Laurent Bédard.....	22,73	
Usine d'eau potable.....	5 205,37	5 994,29
Isolation Idéale inc., isolation de la toiture de la Caserne incendie.....		2 748,51
J. A. Larue inc.:		
Pièce souffleur.....	21,08	
Pièces camion Ford.....	298,56	319,64
Joachim Laferrière électricien, réparation lumières de rue.....		213,03
Jocelyne Noël, entretien bureau décembre.....		60,00
John Meunier, sonde, vanne, etc. (usine d'eau potable).....		831,42
L. P. Tanguay, 1 750 litres à .47 – chlore (usine).....		928,40
L'Écho de St-François, publicité décembre.....		450,00
Les Alarmes Clément Pelletier, ajout d'une antenne (usine d'eau potable).....		178,70
Les Automobiles Chabot, inspection camion Ford 10 roues.....		147,76
Les Concassés du Cap, transport et manutention containers garage.....		2 129,26
Les Entreprises Marie-Claude Fortin, 1 sapin cultivé 10 pieds (Embellissement).....	50,79	
M.R.C. de Montmagny, avis public rôle d'évaluation.....		44,01
Mack Ste-Foy, pièces camion Mack.....		650,16
Mario Paré, remb. facture service incendie.....		29,59
Martin Simard Transport:		
1 255,06 m³ à .983/m³ - voyages de neige.....	1 249,15	
2 voyages sable et sel.....	143,42	1 392,57
Martineau Express, transport colis.....		49,35
Maxxam, analyses eau potable et eaux usées.....		687,41
Mines Seleine, 26,41 t.m. gros sel en vrac à 77\$/t.m.....		2 295,40
Ministre Revenu Québec, remise de décembre 2008.....		9 184,71
Municipalité Berthier-sur-Mer:		
Pompiers lors du feu chez Ricardo Boulet.....	468,00	
Pompiers sortie St-Pierre.....	67,50	
1 pompier et 1 officier feu (Réal Blais).....	63,00	598,50
Olivier Denault, services rendus entretien.....		60,00
Pétrole Montmagny, huile équipement (garage).....		386,03
Philias Blais & Fils:		
1350 m³ transport de neige à 0.983/m³.....	1 497,91	
Location pelle 6 hres à 90\$/hre + transport 60\$		
(fossé dans la montée Morigeau).....	677,26	
3 hres pelle + transport.....	383,77	
Transport camion (77,26 tonnes à 2.439).....	212,71	2 771,65
Philippe Gosselin et ass.:		
1 661,2 litres à .5910 - huile chauffage M. Paroisse.....	1 108,17	
1 735,3 litres à .5490 - huile chauffage M. Paroisse.....	1 075,33	
614,1 litres huile chauffage Garage à .5910.....	409,66	
1 536,1 litres à .5390 - huile fournaise Garage.....	934,56	
2 281,9 litres à .7745 - diesel Garage.....	1 994,88	
1 694,8 litres à .7890 - diesel Garage.....	1 509,36	
685,5 litres à .7975 - diesel Garage.....	617,07	

3 657,9 litres à .8215 - diesel	3 391,85	
2 150,1 litres à .8315 - diesel Garage	2 017,99	
Diesel coloré génératrice usine d'eau potable	395,89	13 454,76
Pièces d'auto GGM, matériel équipement Garage		378,60
Pneu André Ouellet, crevaillon souffleur		262,72
Postes Canada:		
Envoi journal l'Écho	84,01	
Envoi journal l'Écho (extérieur)	46,42	130,43
Praxair, oxygène - usine d'eau potable:		
2 490 m³ à .3624/m³	1 033,06	
2 050 m³ à .3518/m³	829,06	
1 MO 721.31	814,18	2 676,30
Propane GRG, propane:		
1 956,6 litres à .4380	967,33	
851,1 litres à .4240	407,33	1 374,66
Publicité Plastique Blais, lettrage 2 noms (pompier)		5,64
Québec Linge Co., location nettoyage salopettes		110,03
Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, enfouissement vidanges novembre 2008		3 778,52
REM, pièces souffleur		578,56
Restaurant l'Arrêt-Stop:		
Essence camion incendie	36,01	
Repas lors d'incendie (pompiers)	172,94	208,95
Revenu Canada, remise de décembre 2008		4 421,14
Saldo, matériel usine d'eau potable		216,75
Scaphandre autonome:		
Pleins d'air + inspection (service incendie)	646,75	
Pleins d'air etc.... (usine d'eau potable)	101,58	748,33
Soc. Coop. Agr. Riv. Sud, matériel divers:		
Pavillon Bédard	87,22	
Loisirs	116,24	
Presbytère	30,39	
Boîte aux lettres	16,94	
Garage	325,23	
Usine d'eau potable	8,22	
Service incendie	56,38	640,62
Telus Mobilité, service cellulaire		28,86
Telus, service & interurbains:		
Bureau, garage, caserne incendie, usine d'eau potable	743,26	
Poste surpresseur	180,75	924,01
Transport Adapté Vieux-Quai, transport adapté - décembre 2008		264,15
Ultra Dépanneur:		
Essence Service incendie	93,50	
Essence + carte d'appel Voirie	1 221,61	1 315,11
Unibéton, 641,77 t.m. à 15,85 sable et sel 12% + surcharge de carburant		11 924,76
Usinage Premier choix iso 9002, turbo pour le souffleur		790,13
Wurth Canada, pièces équipement		273,36
Yves Laflamme, remb. frais déplacement 80 km		29,60
TOTAL:		245 835,25

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DE JANVIER 2009

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Marcoux
 APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à payer les comptes suivants:

ÇIB, soutien technique 2009	2 934,75
Équipements Sigma inc., pièce niveleuse	98,20
Financière Banque Nationale, intérêts 2 ^e financement ass. des eaux	5 009,60
Hewitt, pièces pelle rétrocaveuse (freins)	1 207,15
J. A. Larue inc., extension chute du souffleur	445,86
La Fabrique, loyer bibliothèque janvier 2009	166,67
L'Écho St-François, publicité janvier 2009	1 035,00
Macpek, pièce machinerie	84,60
Martin Simard Transport, 336,57 m³ à .983/m³ - transport de neige	373,44
Municipalité St-Raphaël, entraide service incendie (feu Ferme Boulet)	842,22
Novicom, transférer les bases des radios (service incendie)	325,93
Pagenet, location téléavertisseurs	321,36
Philiat Blais & Fils, 300 m³ à .983/m³ - transport de neige	332,87
Philippe Gosselin, huile à chauffage et diesel:	

Génératrices usine et St-Pierre, 492,10 l. diesel coloré à .7190.....	399,37
Maison de la Paroisse, 1 610,9 l. d'huile à chauffage à .6290.....	1 143,71
Garage, 577,5 litres de diesel à .8665.....	564,83
Postes Canada, envoi journal l'Écho (extérieur).....	44,27
Scaphandre Autonome, plein d'air + réparation.....	28,21
Transport adapté Vieux Quai, contribution 2009.....	1 500,00
TOTAL:.....	16 858,04

Je soussigné, Yves Laflamme, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

ADOPTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES AINSI QUE LES TARIFS DES SERVICES POUR 2009

Une copie dudit règlement est remise à chacun des élus.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rénald Roy

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QU'il soit statué et ordonné par règlement du Conseil de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, et il est, par le présent règlement statué et ordonné, sujet à toutes approbations requises par la Loi, ce qui suit:

RÈGLEMENT N° 217-2009

Règlement décrétant les taux de l'imposition des taxes foncières ainsi que les tarifs des services pour l'année 2009

Avis de motion: 1^{er} décembre 2008

Adoption: 12 janvier 2009

Publication: 16 janvier 2009

ATTENDU QUE le budget de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud concernant l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2009 et se terminant le 31 décembre 2009 déposé le 15 décembre 2008, a été adopté ce même jour;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance régulière du lundi 1 décembre 2008;

EN CONSÉQUENCE, IL EST ORDONNÉ ET DÉCRÉTÉ PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 217-2009 DE CE CONSEIL CE QUI SUIT:

ARTICLE I

Afin de réaliser les sommes nécessaires aux dépenses d'administration, pourvoir aux améliorations et aux obligations de ladite municipalité prévues au budget, ce Conseil ordonne et décrète:

1. Qu'une taxe foncière générale de quatre-vingt-dix sous (0,90\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2009 et prélevée pour l'année fiscale 2009 sur tous les terrains, lots ou parties de lots, avec toutes les constructions érigées, ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour les fins d'administration générale, du déneigement, de la voirie locale, les services de la Sûreté du Québec et autres.
2. Qu'une taxe foncière spéciale de dix sous (0,10\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2009 sur tous les terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions érigées, ou sur tous les biens-fonds ou immeubles qui sont situés à l'extérieur des secteurs desservis par le réseau d'aqueduc municipal ainsi qu'à tous ceux situés à l'intérieur desdits secteurs et qui n'en utilisent pas les services ou parties d'immeubles qui n'utilisent pas les services du réseau d'aqueduc pour fins

de protection incendie sur le territoire de la Municipalité.

3. Qu'une taxe spéciale appelée «Ramassage de la neige règlement N° 142-1995 et amendé par la résolution N° 170-1997 soit imposée à chacun des propriétaires concernés dans les secteurs délimités. Un montant de cent dollars (100,00\$) sera prélevé à chacun de ces propriétaires concernés pour l'année 2009, en vue de répondre aux fins dudit règlement.
4. Qu'une taxe de compensation au montant de trente dollars (30,00\$) soit imposée sur chacune des résidences, immeubles ou commerces situés à l'intérieur des secteurs où la municipalité accorde le service de l'éclairage public par des lumières au mercure ou au sodium sur les rues ou chemins municipaux pour les fins de l'éclairage public.
5. Qu'une taxe de compensation au montant de quatre-vingt-dix-huit dollars et trente-neuf sous (98,39\$) par bac vert (bac à déchets) soit imposée:
 - A) Aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupants d'immeubles à des fins résidentielles sur tout le territoire de la Municipalité;
 - B) Aux propriétaires de chalet sur tout le territoire de la Municipalité;
 - C) Aux propriétaires d'une résidence et d'un commerce dans le même immeuble sur tout le territoire de la Municipalité;
 - D) Aux propriétaires d'un garage public, d'une boucherie avec abattoir et d'une institution bancaire sur tout le territoire de la Municipalité;
 - E) Aux propriétaires d'un bureau ou commerce léger sur tout le territoire de la Municipalité; pour les fins de l'enlèvement, le transport et l'élimination des vidanges.
 - F) Que tous les propriétaires énumérés ci-haut et qui ont des containers à la place de bacs verts (bacs à déchets) se voient imposer la taxe de compensation de la façon suivante:
 $\frac{1}{2}$ verge cube = 1 bac vert
 Donc, les propriétaires qui ont des containers de cette dimension vont verser la compensation suivante:

DIMENSIONS	ÉQUIVALENT EN BACS VERTS	PRIX PAR BAC VERT	TOTAL
Container 1 v.c.	2	98,39	196,78
Container 2 v.c.	4	98,39	393,56
Container 3 v.c.	6	98,39	590,34
Container 4 v.c.	8	98,39	787,12
Container 5 v.c.	10	98,39	983,90
Container 6 v.c.	12	98,39	1 180,68
Container 7 v.c.	14	98,39	1 377,46
Container 8 v.c.	16	98,39	1 574,24
 - G) Concernant les exploitations agricoles enregistrées (E.A.E.); le premier bac est attribué à la résidence (logement) tandis que les bacs supplémentaires sont attribués à l'entreprise agricole.
6. Qu'une taxe de compensation au montant de cinquante-deux dollars et cinq sous (52,05\$) par bac bleu (bac pour récupération) soit imposée:
 - A) Aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupants d'immeubles à des fins résidentielles sur tout le territoire de la Municipalité;
 - B) Aux propriétaires de chalet sur tout le territoire de la Municipalité;
 - C) Aux propriétaires d'une résidence et d'un commerce dans le même immeuble sur tout le territoire de la Municipalité;
 - D) Aux propriétaires d'un garage public, d'une boucherie avec abattoir et d'une institution bancaire sur tout le territoire de la Municipalité;
 - E) Aux propriétaires d'un bureau ou commerce léger sur tout le territoire de la Municipalité; pour les fins du service de collecte sélective des matières recyclables.

- F) Que tous les propriétaires énumérés ci-haut et qui ont des containers à la place de bacs bleus (bacs pour récupération) se voient imposer la taxe de compensation de la façon suivante:
 $\frac{1}{2}$ verge cube = 1 bac bleu

Donc, les propriétaires qui ont des containers de cette dimension vont verser la compensation suivante:

DIMENSIONS	ÉQUIVALENT EN BACS BLEUS	PRIX PAR BAC BLEU	TOTAL
Container 1 v.c.	2	52,05	104,10
Container 2 v.c.	4	52,05	208,20
Container 3 v.c.	6	52,05	312,30
Container 4 v.c.	8	52,05	416,40
Container 5 v.c.	10	52,05	520,50
Container 6 v.c.	12	52,05	624,60
Container 7 v.c.	14	52,05	728,70
Container 8 v.c.	16	52,05	832,80

- G) Concernant les exploitations agricoles enregistrées (E.A.E.); le premier bac est attribué à la résidence (logement) tandis que les bacs supplémentaires sont attribués à l'entreprise agricole.
7. A) Qu'une taxe de compensation au montant de cent quatre-vingt-dix dollars (190,00\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles qui utilisent le réseau municipal de l'aqueduc sur tout son territoire pour l'aqueduc municipal.
7. B) Qu'une taxe de compensation au montant de quatre-vingt-quinze dollars (95,00\$) soit imposée à tous les propriétaires d'un chalet ou d'une résidence saisonnière de moins de six mois d'habitation qui utilisent le réseau municipal d'aqueduc pour les mêmes fins sur tout le territoire de la municipalité.
7. C) Qu'une taxe de compensation soit imposée à tous les propriétaires de commerces, d'industries qui utilisent le réseau d'aqueduc suivant les tarifs ci-après désignés.
- | | |
|--|----------|
| Laiterie de ferme | 28,90 |
| Spécial aux champs pour bovins | 37,50 |
| Garage privé | 84,70 |
| Bureau, garage privé, commerce léger | 209,60 |
| Résidence et commerce, institution bancaire | 371,40 |
| Société Coop., Boucherie abattoir et Emballage L & M | 635,30 |
| Industrie Garant inc. | 8 499,10 |
| Industrie Meubles Morigeau | 3 030,92 |
| Fenêtres Montmagny inc. | 3 395,97 |
| Produits Métalliques Roy inc. | 3 745,45 |
- Pour les mêmes fins sur tout le territoire de la municipalité.
8. A) Qu'une taxe de compensation au montant de cent soixante-neuf dollars et soixante et un sous (169,61\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence dans le secteur Morigeau qui sont maintenant pourvus d'un réseau collecteur d'égout (AIDA).
8. B) Qu'une taxe de compensation au montant de trente-deux dollars et quarante-neuf sous (32,49\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles dans le secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux partie construction.
8. C) Qu'une taxe de compensation au montant de soixante-dix-huit dollars et soixante-dix-neuf sous (78,79\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles dans le secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux partie opération.
8. D) Qu'une taxe de compensation au montant de quarante et un dollars et cinquante-deux sous

M U N I C I P A L I T É D E S A I N T • F R A N Ç O I S

- (41,52\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles, situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie construction.
8. E) Qu'une taxe de compensation au montant de soixante-dix-huit dollars et soixante-dix-neuf sous (78,79\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles, situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.
 8. F) Qu'une taxe foncière spéciale de vingt sous, six dixièmes, quatre centièmes et six millièmes (0,20646\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2009 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels qui sont situés dans le secteur Morigeau et qui sont maintenant pourvus d'un réseau collecteur d'égout.
 8. G) Qu'une taxe foncière spéciale de trois sous, neuf dixièmes, huit centièmes et sept millièmes (0,03987\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2009 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels du secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux, partie construction.
 8. H) Qu'une taxe foncière spéciale de dix sous, sept dixièmes, six centièmes et cinq millièmes (0,10765) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2009 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels du secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.
 8. I) Qu'une taxe foncière spéciale de cinq sous, sept dixièmes et six centièmes (0,0576\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2009 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout pour les fins de l'assainissement des eaux, partie construction.
 8. J) Qu'une taxe foncière spéciale de dix sous, sept dixièmes, six centièmes et cinq millièmes (0,10765\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2009 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels, situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.
 9. A) Qu'une taxe de compensation au montant de cent quatre-vingt-cinq dollars (185,00\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement, occupant d'immeuble à des fins résidentielles dans le secteur desservi par l'aqueduc pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie immobilisation.
 9. B) Qu'une taxe de compensation au montant de deux cent huit dollars (208,00\$) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement, occupant d'immeuble à des fins résidentielles dans le secteur desservi par l'aqueduc pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie opération.
 9. C) Qu'une taxe foncière spéciale de un sou, sept dixièmes, cinq centièmes et huit millièmes (0,01758\$) par cent dollars d'évaluation, soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2009 et prélevée pour l'année fiscale 2009 sur tous les terrains, lots ou parties de lots, avec toutes les constructions érigées, ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie immobilisation.
 9. D) Qu'une taxe foncière spéciale de un sous, neuf dixièmes, sept centièmes et quatre millièmes (0,01974\$) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2009 et prélevée pour l'année fiscale 2009 sur tous les terrains, lots ou parties de lots, avec toutes les constructions érigées, ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour les fins de mise aux normes de ses installations d'eau potable partie opération.

10. Tarif par «bâtiment» ou «résidence isolée» pour la vidange des boues des installations septiques.

Bâtiment	Un bâtiment qui n'est pas utilisé comme résidence isolée ou dont une partie n'est pas utilisée comme résidence isolée et d'où sont déversées vers l'extérieur des eaux ménagères ou des eaux usées.
Résidence isolée	Une habitation non raccordée à un réseau d'égout autorisé par le ministère de l'Environnement en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q. Chap. M-15.2).

Le tarif annuel de base pour une vidange aux quatre (4) ans pour l'occupation saisonnière et aux deux (2) ans pour l'occupation permanente, par «bâtiment» ou «résidence isolée» (tel que défini ci-haut) non desservi par un réseau d'égout sanitaire autorisé par le ministère du Développement durable et de l'Environnement du Québec, exigé du propriétaire de tout immeuble imposable sur lequel on retrouve tel bâtiment ou résidence isolée et prélevé est de quatre-vingt-six dollars (86\$) pour une occupation permanente et de quarante-trois dollars (43,00\$) pour une occupation saisonnière.

Toute vidange autre que celles prévues au tarif de base sera l'objet d'un compte de taxes supplémentaires au tarif prévu au règlement de la MRC de Montmagny concernant la gestion des boues des installations septiques.

ARTICLE II

- 1.- Les taxes foncières générales ou spéciales et les compensations imposées par le règlement deviennent dues et exigibles si elles sont inférieures à trois cents dollars en un seul versement, le 1er avril; si le total excède trois cents dollars elles sont payables en six versements égaux devenant dues les 1^{er} avril, 1^{er} mai, 1^{er} juin, 1^{er} août, 1^{er} septembre et 1^{er} octobre de l'année en cours.
- 2.- Qu'un intérêt au taux de douze pour cent (12%) l'an soit chargé sur les taxes imposées par le présent règlement, trente jours après leur date respective d'échéance.
Le même taux d'intérêt s'applique sur toute taxe au montant dû antérieur à l'année en cours.

ARTICLE III

Dans le cas de maisons à appartements ou à logements multiples, les taxes de compensation pour les services de l'aqueduc, l'assainissement des eaux et les vidanges sont imposées aux propriétaires de ces immeubles et lesdits propriétaires sont personnellement responsables de ces taxes de leurs locataires ou occupants.

ARTICLE IV

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

NOMINATION D'UN GARDE-FEU MUNICIPAL POUR 2009

Le garde-feu municipal est celui qui émet des permis pour ceux qui désirent faire des feux à ciel ouvert. Il est très important d'obtenir un permis car en cas de propagation, vous êtes couverts. À défaut de s'être procuré un permis, vous ne l'êtes pas. Donc, s'il vous plaît, procurez-vous un permis et n'appellez pas à la dernière minute. Un coup de fil 24 heures avant l'événement vous assure de rejoindre le garde-feu.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Mario Marcoux

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud nomme monsieur Étienne Blais à titre de garde feu municipal pour 2009.

QUE cette nomination soit effective dès maintenant.

NOMINATION DE L'INSPECTEUR AGRAIRE

Le 1^{er} janvier 2006 est entrée en vigueur la Loi sur les compétences municipales.

À la section IV de la Loi, on traite de clôture mitoyenne, de fossé mitoyen et de fossé de drainage. Cette section remplace les dispositions du Code municipal relatives à l'inspecteur agraire.

En 2008, c'était monsieur Nicolas Pilote qui occupait ce poste.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales (Loi 62), la Municipalité doit désigner une personne pour l'application de l'article 36 de cette même Loi;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Rénald Roy

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud désigne monsieur Nicolas Pilote comme personne responsable de l'application de l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales (Loi 62);

QUE la rémunération et les frais admissibles dans l'exécution de la fonction soient les mêmes que ce qui est versé pour la fonction d'inspecteur municipal chargé de l'émission des permis et de l'application des règlements municipaux d'urbanisme.

NOMINATION D'UN INSPECTEUR EN MAUVAISES HERBES

En 2008, le poste d'inspecteur en mauvaises herbes était occupé par monsieur Auguste Boulet.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Rénald Roy

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud nomme monsieur Auguste Boulet en tant qu'inspecteur en mauvaises herbes pour 2009.

FONDS DE ROULEMENT

Le fonds de roulement de la Municipalité est de l'ordre de 100 000\$.

La Municipalité a acheté un balai de rue usagé de marque «Johnston» de l'année 2000 dans un encan.

Le Conseil municipal décide de le payer à même son fonds de roulement. Voici les détails:

Montant total net:	37 972\$
Période	sur 5 ans

Donc, le remboursement du fonds de roulement se fera ainsi:

2009	7 594,40\$
2010	7 594,40\$
2011	7 594,40\$
2012	7 594,40\$
2013	7 594,40\$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud dispose d'un fonds de roulement de l'ordre de 100 000\$ (règlement no 137-1995);

CONSIDÉRANT QUE ce fonds de roulement a été créé conformément à l'article 1094 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la disponibilité dans le fonds de roulement de la Municipalité en date du 12 janvier 2009 est toujours de l'ordre de 100 000\$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Mario Marcoux

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud décide d'utiliser son fonds de roulement pour payer l'achat du balai de rue usagé de marque «Johnston» de l'année 2000;

QUE la période de remboursement du fonds de roulement s'étale sur cinq (5) ans de la manière suivante:

ANNÉE	MONTANT DU REMBOURSEMENT
2009	7 594,40
2010	7 594,40
2011	7 594,40
2012	7 594,40
2013	7 594,40

RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR ACHAT D'UN TERRAIN

La Municipalité va acheter le terrain de madame Yvonne Morin-Théberge en 2009. Des procédures en expropriation sont enclenchées et le dénouement final devrait se produire d'ici quelques semaines. Est-ce que la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud compte aller en règlement d'emprunt pour acquérir ledit terrain?

Et si oui, est-ce qu'une période de remboursement de dix (10) ans vous conviendrait?

Autorisez-vous le directeur général/secrétaire-trésorier à faire toutes les démarches nécessaires pour cheminer la procédure?

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas dans son fonds général les avoirs requis pour acheter le terrain de madame Yvonne Morin-Théberge;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Rénald Roy

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le directeur général/secrétaire-trésorier à entamer les démarches nécessaires pour aller en règlement d'emprunt sur une période de dix (10) ans pour faire l'acquisition de ce dit terrain.

PACTE RURAL (à titre informatif)

Le directeur général informe les élus que la MRC de Montmagny a versé à la Municipalité une première tranche de 5 000\$, de quatre prévues, pour le réaménagement du presbytère dans le cadre de son pacte rural 2007-2014. Le tout avait été autorisé par la résolution no 164-2008 à la séance régulière d'octobre 2008.

HONORAIRES PROFESSIONNELS

Monsieur Claude Arsenault, arpenteur-géomètre, envoie ses honoraires professionnels concernant la description technique d'une partie du lot 3 475 381 (terrain de madame Yvonne Morin-Théberge) que la Municipalité veut acquérir.

Une copie est remise aux élus.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Marcoux

APPUYÉ par monsieur Rénald Roy

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le directeur général/secrétaire-trésorier à payer les honoraires professionnels de monsieur Claude Arsenault, arpenteur-géomètre, qui a réalisé la description technique du terrain de madame Yvonne Morin-Théberge au montant de sept cent trente-trois dollars et soixante-neuf sous (733,69\$) taxes incluses.

RENOUVELLEMENT DES ENTENTES INTERMUNICIPALES CONCERNANT L'UTILISATION DE LA PISCINE GUYLAINE CLOUTIER ET DE L'ARÉNA DE MONTMAGNY, ÉQUIPEMENTS SUPRALOCAUX

La Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud doit confirmer par voie de résolution à la ville de Montmagny qu'elle renouvelle son entente intermunicipale concernant l'utilisation de l'aréna et de la piscine qui sont reconnus comme équipements supralocaux.

CONSIDÉRANT QUE l'entente intervenue entre la Ville de Montmagny et la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud concernant l'utilisation de la piscine municipale Guylaine Cloutier et de l'Aréna de Montmagny, propriétés de la Ville de Montmagny et reconnus à titre d'équipements supralocaux, viennent à échéance le 31 décembre 2008;

CONSIDÉRANT la disposition incluse à cette entente prévoyant que les parties négocient entre elles les modalités de reconduction, le cas échéant, avant son échéance;

CONSIDÉRANT QUE les parties se sont entendues pour renouveler intégralement, pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, par simple résolution, cette entente signée en 2004, telle qu'elle a été reconduite en 2006 et 2007;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rénald Roy

APPUYÉ par monsieur Mario Marcoux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT DE renouveler intégralement pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, l'entente intermunicipale intervenue avec la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud établissant les modalités entourant l'utilisation par celle-ci de la piscine municipale Guylaine Cloutier et de l'Aréna de Montmagny, propriétés de la Ville de Montmagny et reconnus à titre d'équipements supralocaux, et ce, telle qu'elle a été reconduite en 2006 et en 2007.

AVIS DE MOTION

La Municipalité fait des démarches en ce moment pour acquérir un terrain pour des fins résidentielles. Ne pouvant s'entendre sur le prix avec le vendeur, la Municipalité va y aller par voie d'expropriation.

Concernant le paiement de cette transaction, la Municipalité compte aller en règlement d'emprunt. Pour l'instant, un avis de motion est présenté.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Rénald Roy

ET RÉSOLU QU'un avis de motion est soumis à l'effet que lors d'une prochaine assemblée, un règlement décrétant l'acquisition d'un terrain pour fins résidentielles et l'approbation de deniers nécessaires à même un règlement d'emprunt pour un montant de 175 000\$ remboursable en dix (10) ans sera présenté et adopté.

RENCONTRE DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

La prochaine rencontre du comité de sécurité publique va avoir lieu mardi le 20 janvier 2009 au poste de la Sûreté du Québec.

Monsieur Norbert Morin représentait la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud sur ce comité.

ATTENDU QU'il faut combler la vacance sur le comité de la sécurité publique suite au départ de monsieur Norbert Morin;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rénald Roy

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud désigne monsieur Jean-Yves Gosselin pour siéger sur le comité de la sécurité publique.

REFINANCEMENT D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Il y a eu un appel d'offres public pour le refinancement par billets d'un emprunt concernant l'assainissement des eaux usées. La date de l'émission est le 16 janvier 2009 et le montant de l'émission est de 1 560 000\$.

Le ministère des Finances a procédé par soumissions publiques et le résultat a été connu le 12 janvier à 10 heures. Maintenant, il faut adopter certaines résolutions.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Populaire Desjardins de la Rivière du Sud pour son emprunt de 1 560 000\$ par billets en vertu des règlements numéros 147-1996, 157-1997, 158-1997 et 159-1997 au prix de 100,00000 échéant en série 5 ans comme suit:

122 000 \$	4,60000 %	16 janvier 2010
128 600 \$	4,60000 %	16 janvier 2011
135 400 \$	4,60000 %	16 janvier 2012
142 600 \$	4,60000 %	16 janvier 2013
1 031 400 \$	4,60000 %	16 janvier 2014

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ATTENDU QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud se propose d'emprunter par billets un montant total de 1 560 000\$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et

pour les montants indiqués en regard de chacun d'eau;

RÈGLEMENT NUMÉRO POUR UN MONTANT DE \$

147-1996	183 100
157-1997	953 600
158-1997	136 400
159-1997	286 900

ATTENDU QUE la Municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes municipales et les emprunts municipaux (L.R.Q., chap. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Mario Marcoux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets seront datés du 16 janvier 2009;

QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

1.	122 000 \$
2.	128 600 \$
3.	135 400 \$
4.	142 600 \$
5.	150 400 \$ (à payer en 2014)
5.	881 000 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:

- 5 ans (à compter du 16 janvier 2008), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros: 147-1996, 157-1997, 158-1997 et 159-1997, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt;

QUE la Municipalité avait, le 12 janvier 2009, un montant de 1 560 000\$ à renouveler sur un emprunt original de 2 096 000\$ pour une période de 10 ans, en vertu des règlements numéros 147-1996, 157-1997, 158-1997 et 159-1997;

QUE la Municipalité emprunte les 1 560 000\$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 4 jours au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Rénald Roy

ET RÉSOLU QUE la séance régulière soit levée.

La séance régulière se termine à vingt heures et quarante minutes.

Adopté unanimement

Yves Laflamme, Maire

Yves Laflamme, Dir. gén./Sec.-trés.

**PROVINCE DE QUÉBEC
LES LOISIRS ST-FRANÇOIS DE MONTMAGNY INC.**



COMPTES PAYÉS EN DÉCEMBRE 2008

Dépanneur Ultra, épicerie	59,34
Distribution Steeve Blais, matériel divers d'entretien	112,81
Dominique Marois, remboursement de factures	
Restaurant sous-sol	70,87
Épicerie	58,03
Hydro-Québec:	
Électricité	1 131,72
Climatisation	102,18
Julie Labelle, 4 ^e et dernier versement – Cardio latino / Pilates	270,00
Mario Lavoie, réparation brûleur à l'huile	152,38
Molson Canada, bière	649,28
Patricia Corriveau, danse 12 semaines (session automne)	75,00
Philippe Gosselin:	
1 215,7 litres à .6620/litre d'huile à chauffage	908,41
1 018 litres à .5910/litre d'huile à chauffage	679,10
1 761,4 litres à .5490/litre d'huile à chauffage	1 091,51
Raphaëlle Lesieur, danse 12 semaines (session automne)	75,00
Soc. Coop. Agr. Riv. du Sud:	
Patinoire	16,14
Matériel d'entretien - bâtisses	84,14
Matériel divers d'entretien (vadrouille)	31,59
Telus Québec, service & interurbains	171,34
Vidéotron, câble	42,61
TOTAL:	5 781,45

DÉPÔTS EFFECTUÉS EN NOVEMBRE 2008

Bar	267,75
Boisson	1 033,50
Location de salle	724,87
Lunch	1 443,31
Magasin sous-sol	60,00
Pacte rural, versement final projet terrain de jeux	2 500,00
Subvention pour la rampe pour handicapés	1 050,00
TOTAL:	7 079,43

Jean Normand
Vice-président
T.D.L.



Pierre Normand
Président
T.D.L.

La Maison Funéraire
Laurent Normand

En toute confiance

Salon funéraire: 1, 1^{re} rue Ouest • Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

Adm.: 116, ave Sainte-Julie • Montmagny

Tél.: 248-0545 • Fax: 248-2621 • Sans frais: 1-888-248-0545 • Courriel: Inormand@globetrotter.net



GARAGESERVICES
Mario Tech Inc
MARIO THÉBERGE
propriétaire
2, boul. Taché Ouest
Montmagny (Québec)
G5V 3A1
418 248-1800
Spécialité VOLKS
Mécanique générale

DEVENEZ MEMBRE EN 2009

Voici les organismes et les personnes qui sont à ce jour membres de *L'Écho de Saint-François* pour l'année 2009.



Membre organisme

Société conservation du Patrimoine

Le Cercle de Fermières

Club d'Âge d'Or (N)

Comptoir d'Entraide (N)

Club de Pétanque (N)

Membre individuel

Raynald Laflamme

Denis Blais

Jean Gendron

Camille Laliberté

Lorraine Lamonde

Ernest Lachance

Rosaire Couture

Nicole L. Couture

Pierre Cauffopé

Jacques Boulet

Christiane Bombardier

Nicole Rémillard

Angèle Morin (N)

(N): Nouveau membre

VOUS PARTEZ vers le Sud cet hiver?

Voici quelques précautions à prendre.

Un voyage réussi à l'étranger, c'est surtout un voyage sans problème de santé. Préparez-vous intelligemment et vous éviterez le pire.

N'oubliez pas les armes de première ligne : vaccination adéquate, chasse-moustiques, écran solaire, désinfectant à mains et surtout, vos médicaments personnels, plus une petite trousse de premiers soins que votre pharmacien(ne) vous aidera à compléter.

Le site Internet du gouvernement canadien, www.hc-sc.gc.ca (cliquez sur Vie saine, puis sur Santé en voyage) regorge d'informations à l'intention des voyageurs, y compris la nécessité de recevoir un vaccin, le cas échéant.

Bon voyage..

PIERRE MARTIN Pharmacien-propriétaire

542, chemin Saint-François Ouest,
Saint-François-de-La-Riv.-Du-Sud

418 259-7728

membre affilié à **Proxim**



MON PROFIL. MON REER.

LA RETRAITE : COMMENT PASSER DU RÊVE À LA RÉALITÉ?

Lorsque vous pensez à votre retraite, vous avez sûrement en tête des projets et des rêves qui vous emballent : partir en voyage, vous adonner à vos loisirs préférés ou tout simplement profiter de la vie... Vos projets ne sont peut-être pas tout à fait définis mais la pensée d'une retraite confortable, associée à la tranquillité d'esprit, vous ravit sûrement.

Déterminer vos objectifs de retraite

Si on tient compte du fait que la retraite dure aujourd'hui presque aussi longtemps que la vie active, parfois même jusqu'à 30 ans, voilà qui mérite que l'on s'y attarde un peu.

Plusieurs questions méritent donc réflexion afin de planifier adéquatement votre rêve de retraite. Par exemple :

- À quel âge comptez-vous prendre votre retraite?
- Comment comptez-vous occuper votre temps à la retraite?
- Quelles sont vos attentes financières à l'égard de votre retraite?
- Quel sera le montant nécessaire d'épargne en fonction de vos objectifs de retraite?
- Etc.

Siège social

526, chemin St-François Ouest, case postale 160
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (QC) G0R 3A0
418 259-7786

Centre de services St-Pierre-du-Sud

689, rue Principale
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud (QC) G0R 4B0
418 248-1927

www.desjardins.com/caisse-rivieresud

Évaluer vos sources de revenus

En général, pour maintenir son niveau de vie à la retraite, on estime qu'il est requis d'avoir des revenus de retraite équivalant à 70 % du revenu brut des dernières années. Qu'en est-il pour vous ? Plusieurs sources de revenus sont à considérer dans votre planification financière à la retraite : des revenus provenant, entre autres, de votre caisse de retraite, de la Régie des rentes du Québec, de la Pension de sécurité de la vieillesse, de vos placements REER et hors REER ou encore de vos biens personnels (vente de la résidence principale et/ou secondaire). Faire le point avec votre conseiller de la caisse sur votre situation financière souhaitée à la retraite ainsi que sur vos diverses sources de revenus vous permettrait :

- de planifier votre rêve de retraite;
- d'établir une stratégie financière appropriée, tenant compte de l'apport des régimes publics et autres;
- de voir concrètement les actions à mettre en place, d'ici la retraite, pour concrétiser votre rêve;
- de prévoir avec vous votre prochaine cotisation REER.

Votre conseiller de la Caisse populaire Desjardins de la Rivière du Sud peut vous donner des conseils judicieux et des moyens adéquats afin de faire passer votre objectif de retraite du rêve à la réalité.



Desjardins
Caisse populaire
de la Rivière du Sud